

Entre Nous

VOLUME 24, n° 3

Les délinquants âgés au SCC

Le système d'évaluation
fondé sur le modèle anglais

Le SCC se prépare à l'an 2000

Le forum sur la recherche
de 1999

La Maison Saint-Léonard
Une résidence pour les
condamnés à perpétuité

Le projet de coopération
Canada-Lituanie



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Entre Nous

Entre Nous est une revue publiée par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

Commissaire adjoint Tim Farr
Rédacteur en chef Pierre Simard
Rédacteur en chef adjoint Martin Bélanger
Révision Julie Renaud
Révision Lise Traversy
Rédaction Louisa Coates
Rédaction Graham Chartier
Services de traduction Bureau de la traduction
Conception graphique Marc Quirouet

Comité éditorial

Millard Beane
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Peter Hecht
Dean Jones
Marcel Kabundi
Bob LeDrew
Shereen Miller
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

Collaborateurs

Atlantique – Claudine Daigle
Québec – Sylvie Brunet-Lusignan
Québec – Céline Laplante
Ontario – Chris Stafford
Ontario – Fiona Jordan
Prairies – Tim Krause
Pacifique – Dennis Finlay
Pacifique – Mary Lou Siemens
Pacifique – Debbie Lemay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'Entre Nous serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Entre Nous / Let's Talk
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1999

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Entre Nous

1999 Vol. 24, n° 3

MANCHETTES

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE	1
LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DE DÉLINQUANTS	2
NOMINATIONS	5
LE SYSTÈME D'ÉVALUATION FONDÉ SUR LE « MODÈLE ANGLAIS »	6
LE SCC SE PRÉPARE À L'AN 2000	8
L'EMPLOI, INDISPENSABLE À LA RÉUSSITE POSTLIBÉRATOIRE	9
FAITS SAILLANTS	10
LA MAISON SAINT-LÉONARD UNE RÉSIDENCE POUR CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ	11
DES EMPLOYÉS DU SCC VISITENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	12
ENTENTE ENTRE COMMUNICATION CANADA INC. ET LE SCC	13
EN VEDETTE SUR L'INTERNET	18

ARTICLES

CAHIER SECTORIEL

Forum sur la recherche de 1999	
Échange d'information sur la recherche correctionnelle avec les universitaires canadiens	14
Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle	19
L'évaluation du rendement sur l'Infonet	21
Séquestration	
L'histoire d'une survie	22
Bonne santé = bonne gestion	23
Un sondage national témoigne du soutien accordé aux priorités du SCC	26
Reconnaître la valeur des valeurs	
Le respect	27
La conservation de l'eau potable...	
Une pratique souvent négligée	28

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique

Un nouveau départ	29
Programme de formation correctionnelle	
Suerie	30
Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté	31

La région du Québec

La valorisation et la reconnaissance de la diversité correctionnelle	32
La zoothérapie comme méthode d'intervention... une première régionale	33
Colloque régional des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés	34
Bal du Millénaire	36

La région de l'Ontario

Des établissements désignés accueillent des délinquants du nouveau territoire	36
« Muskoka Pioneer Village »	
Projet de placement à l'extérieur par l'établissement	37
Les oiseaux se sont envolés	37

La région des Prairies

Centre psychiatrique régional	
Inauguration de l'unité de réadaptation Bow	38
Le programme « Breaking Barriers » à l'établissement Edmonton pour femmes	39

La région du Pacifique

Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels	40
Premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones dans la région du Pacifique	42
Forum public sur la justice réparatrice à l'établissement William Head	43

Matière à réflexion et source de fierté

Le vérificateur général a de nouveau rédigé un rapport sur le Service correctionnel du Canada. Cette fois-ci, il porte principalement sur ses activités de réinsertion sociale des délinquants.


Dans l'ensemble, nous avons réalisé de bons progrès, mais nous devons encore améliorer la prestation, en temps opportun, des programmes et des services destinés aux délinquants, de l'évaluation initiale jusqu'à la préparation des détenus en vue de leur audience devant la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La recherche révèle clairement que la rapidité d'exécution est l'un des éléments les plus importants de la prestation de services au public. Lorsqu'on demande aux gens ce qui les agace le plus dans la prestation de services, une écrasante majorité d'entre eux répond qu'il s'agit de la rapidité d'exécution. Si nous nous posions la même question au sujet des services liés au système correctionnel, je suis persuadé que, nous aussi, nous serions portés à mentionner la rapidité d'exécution. À un moment ou à un autre, nous avons tous déjà fait la réflexion suivante : « Si seulement ils pouvaient respecter les délais! »

Pour que les services correctionnels soient efficaces, il faut que de nombreuses personnes travaillent ensemble en vue d'atteindre un objectif commun et qu'elles exercent leurs fonctions du mieux qu'elles peuvent. Il est essentiel que chaque employé visé soit fermement résolu à atteindre l'objectif ultime, c'est-à-dire assurer la réinsertion sociale des délinquants. En tant

qu'équipe, donnez-vous votre rendement maximal? À intervalles réguliers, il importe de se poser la question et d'interroger ses collègues.

Il y a toujours place à l'amélioration, mais, de toute évidence, nous sommes sur la bonne voie. Le rapport du vérificateur général contient un message très clair et encourageant : nos stratégies correctionnelles sont efficaces. Au cours des cinq dernières années financières (c'est-à-dire depuis 1993-1994), le nombre de délinquants sous surveillance qui ont vu leur liberté être révoquée a baissé de 37 p. 100. Cette diminution a eu lieu malgré le fait qu'un plus grand nombre de délinquants se trouvaient dans la collectivité. Voilà une très bonne nouvelle. Je tiens à vous remercier tous de votre importante contribution au maintien de la sécurité du public.



Olé Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada



Les délinquants âgés au SCC

Le vieillissement de la population de délinquants

Par M. Graham Chartier, Secteur des communications

La population canadienne vieillit. Selon Statistique Canada, le nombre de Canadiens âgés de 55 à 59 ans devrait atteindre 2 113 800 en 2006, soit un chiffre nettement supérieur à la prévision de 1996 pour ce groupe d'âge, qui était de 1 333 100. Le taux d'accroissement de ce groupe est beaucoup plus élevé que celui de la population totale du Canada. Dans le monde entier, les gouvernements ont pris conscience que ce phénomène démographique allait avoir de nombreux effets sociaux et entraîner de nombreux coûts. C'est pourquoi les Nations Unies ont déclaré 1999 l'Année internationale des personnes âgées. En septembre, une conférence internationale se tiendra sur ce sujet à Montréal.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), qui étudie attentivement cette évolution et se prépare à y faire face, prévoit participer à des groupes de travail ou à des ateliers à cette conférence de l'ONU. La Direction de la recherche du SCC effectue actuellement des travaux sur cette question. Dans tout le Service, des programmes novateurs sont mis en place pour répondre aux besoins particuliers – sur les plans correctionnel, social et de la santé – d'une population vieillissante de délinquants. Afin de déterminer quelle incidence ce phénomène peut avoir sur les politiques, les programmes, les

services et les installations du SCC, un groupe de travail sur les délinquants âgés a été créé par le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels.

QUI SONT LES « DÉLINQUANTS ÂGÉS » ?

Il est difficile de ranger les individus dans des catégories arbitrairement délimitées en se fondant sur un unique facteur, par exemple la date de naissance. Dans la collectivité, « âgé » renvoie habituellement à l'âge de la retraite, soit 60 à 65 ans. De leur côté, les délinquants peuvent avoir mené un genre de vie malsain, souvent associé à la consommation de drogues, et ressentir ainsi beaucoup plus tôt les effets du vieillissement. Du point de vue de la recherche comme de la planification stratégique, on considère comme des délinquants âgés ceux qui ont plus de 50 ans, et cette catégorie englobe les délinquants ayant atteint la vieillesse (65 ans ou plus) et les délinquants d'âge avancé (70 ans ou plus).

Selon M. Julius H. E. Uzoaba, auteur d'un rapport intitulé *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous ?* (Direction de la recherche, Rapport de recherche n° R-70, mai 1998), la plupart des délinquants âgés purgent des peines qui leur ont été infligées

Le nombre de délinquants âgés incarcérés dans les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC) ou sous la surveillance du SCC dans la collectivité s'accroît à un rythme beaucoup plus rapide que le nombre de délinquants plus jeunes. Les délinquants âgés présentent des besoins différents de ceux des adultes plus jeunes et, à mesure qu'ils seront plus nombreux, il sera de plus en plus nécessaire de disposer de programmes et d'installations répondant à ces besoins.



pour des infractions sexuelles ou des crimes de violence contre des personnes. Monsieur Uzoaba déclare qu'on peut les classer en trois catégories distinctes selon leurs antécédents carcéraux.

La première catégorie est celle des délinquants qui ont été incarcérés jeunes et qui ont vieilli dans un établissement correctionnel après avoir été condamnés à une peine de longue durée ou à l'emprisonnement à perpétuité. Des données récentes indiquent qu'en 1998, sur une population de 1 609 délinquants âgés, 10 p. 100 se rangeaient dans cette catégorie. Selon M. Uzoaba, la plupart des membres de ce groupe purgent leur première peine d'emprisonnement et leur conduite en établissement est généralement exemplaire.

La deuxième catégorie comprend les délinquants qui ont fait du crime un mode de vie et ont purgé des peines multiples. Parmi les délinquants âgés recensés en 1998, 47 p. 100 entraient dans cette catégorie. Ce sont généralement des délinquants condamnés pour des infractions contre les biens ainsi que pour de la violence et, selon M. Uzoaba, il y a de grandes chances qu'ils estiment ne tirer aucun profit de leur incarcération.

La troisième catégorie est celle des délinquants purgeant leur première peine tard dans la vie, sans avoir eu auparavant d'activités criminelles notables. En 1996, 42 p. 100 des délinquants âgés se rangeaient dans cette catégorie. Monsieur Uzoaba dit des membres de ce groupe qu'ils « risquent d'avoir plus de difficulté à s'adapter aux contraintes et aux pressions de la vie en milieu carcéral ».

QUELS BESOINS PARTICULIERS PRÉSENTENT-ILS ?

Quelles que soient les raisons de leur incarcération « les délinquants âgés éprouvent des besoins qui les distinguent du reste de la population carcérale », selon M. Uzoaba. Leurs besoins portent, entre

autres, sur les soins de santé, l'adaptation à la vie carcérale, les programmes, la vulnérabilité à la violence, leurs rapports avec leur famille et leurs perspectives de réinsertion sociale. Le Secteur des opérations et des programmes correctionnels a établi la liste des facteurs dont doit tenir compte la gestion d'une population de délinquants âgés en augmentation constante.

Soins de santé

Par suite de leur mode de vie antérieur, les délinquants âgés ont généralement un état de santé comparable à celui qu'on retrouve chez des personnes de 10 ans plus âgées dans la population générale. Ils éprouvent très souvent des problèmes de santé chroniques et peuvent avoir besoin de régimes alimentaires spéciaux, de médicaments et de matériel tel que cannes, fauteuils roulants et appareils auditifs. Ils présentent aussi des degrés élevés d'anxiété, d'isolement social et de risque de suicide.

Planification du logement

Des études sont nécessaires pour déterminer si les ressources existantes et les normes actuelles en matière de logement, conçues pour répondre aux besoins d'une population carcérale plus jeune et physiquement active, doivent être révisées en fonction des besoins d'une population plus âgée. Les délinquants de ce dernier groupe pourraient exiger plus de temps du personnel en ayant besoin d'un soutien individuel et il pourrait être nécessaire de tenir compte de leurs problèmes de santé pour la conception des établissements..

Sécurité

Tandis que les délinquants âgés ne représentent pas eux-mêmes un risque pour la sécurité, ils pourraient exiger un plus grand besoin de protection contre les autres. La victimisation et la peur d'être victimisé constituent dans leur cas un sérieux problème. Toutefois, les données recueillies à l'aide du sondage auprès des détenus en 1995, suggère que les délinquants âgés se sentent

moins concernés par leur sécurité que les détenus plus jeunes.

Programmes pour délinquants

Il est difficile de motiver les délinquants âgés à participer aux programmes, d'autant plus que nombre de ceux-ci, tels que les programmes d'éducation et de formation professionnelle, sont conçus en fonction des besoins de délinquants plus jeunes.

Formation

Le personnel devra recevoir une formation spéciale pour bien comprendre les besoins sociaux et affectifs des délinquants âgés; celle-ci inclura la dynamique de la mort et du mourir, les façons de déceler la dépression et une marche à suivre pour aiguiller les délinquants âgés vers les spécialistes appropriés.

Mise en liberté

Il peut être difficile aux délinquants âgés de remplir les conditions nécessaires pour obtenir la libération conditionnelle, c.-à-d. disposer d'un logement, d'un soutien financier ou d'un emploi et avoir participé à des programmes. La combinaison de problèmes de santé, de difficultés financières et peut-être de difficultés liées à l'alcool peut dépasser la capacité d'intervention de la plupart des organismes communautaires.

LA POPULATION DE DÉLINQUANTS ÂGÉS EST-ELLE EN AUGMENTATION ?

Le rapport de recherche de M. Uzoaba indique le nombre de délinquants âgés incarcérés dans chaque région du SCC en distinguant plusieurs groupes d'âge (50 à 54 ans, 55 à 59 ans, 60 à 64 ans et 64 ans et plus). Les dernières données recueillies par le Secteur de la recherche indique qu'en 1993, on comptait 1 104 délinquants de plus de 50 ans dans les établissements du SCC (soit 8,4 p. 100 de la population carcérale). En 1995, le nombre de détenus de plus de 50 ans s'élevait à 1 379 (9,3 p. 100 de la population carcérale) et à 1 609 en 1998 (13 p. 100).

Comparaison entre la croissance de la population de délinquants âgés de moins de 50 ans et celle de la population de délinquants âgés de plus de 50 ans dans les établissements du SCC, de 1993 à 1998

	1993	1995	1998	Accroissement en nombre	Accroissement en pourcentage
Délinquants de moins de 50 ans	13 142	14 828	12 378	- 764	- 6 p. 100
Délinquants de plus de 50 ans	1 104	1 379	1 609	+ 505	+ 46 p. 100

- Rapport de recherche n° R-70, *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous ?*, 1998, par Julius H.E. Uzoaba, Ph.D.

INITIATIVES NOVATRICES DES ÉTABLISSEMENTS

Qu'il s'agisse des délinquants âgés en établissement ou sous surveillance dans la collectivité, le personnel qui assure la gestion de ces délinquants a une connaissance directe des problèmes particuliers de ce groupe. Conscients de la nécessité, comme le prescrit l'énoncé de Mission du SCC, d'exercer « un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain » sur les délinquants et, conformément à la valeur fondamentale 1, de respecter la dignité des individus, le personnel et la direction des établissements ont conçu et mis en œuvre des initiatives visant à améliorer la situation des délinquants âgés. C'est par exemple le cas à l'établissement Mountain et au centre correctionnel communautaire (CCC) Sumas dans la région du Pacifique, et à l'établissement Warkworth dans la région de l'Ontario.



LES EFFORTS EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS ÂGÉS OU INFIRMES

Au cours d'un déjeuner, M. Pieter deVink, sous-commissaire régional du Pacifique, et M. Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), ont entretenu le personnel du SCC de la question de la réinsertion sociale. Une discussion s'est engagée sur les manières d'assurer la réinsertion des délinquants âgés ou infirmes et de combiner la réinsertion avec des programmes sûrs, humains et efficaces dans la collectivité.

L'établissement Mountain abrite une bonne partie des détenus âgés ou infirmes de la région du Pacifique et il n'existe guère de solutions dans la collectivité pour la mise en liberté de ces détenus. Le CCC Sumas, situé non loin, dans la vallée du Fraser, se compose de 12 unités résidentielles autonomes auxquelles s'ajoutent des bâtiments abritant, outre les services administratifs de l'établissement, le bureau de district de la vallée du Fraser et le bureau de libération conditionnelle d'Abbotsford.

Les employés et les détenus de l'établissement Mountain ont lancé le programme Caregivers qui a pour but de donner à des détenus une formation sérieuse leur permettant de prendre soin d'autres détenus que la maladie ou une infirmité oblige à avoir recours à l'aide d'autrui. Beaucoup de ceux qui ont suivi la formation étaient des délinquants purgeant des peines de longue durée. À partir des discussions tenues au cours du déjeuner déjà mentionné, un plan a été élaboré pour la mise en œuvre du programme RELIEF qui vise la réinsertion sociale des délinquants âgés ou infirmes purgeant des peines de longue durée sous responsabilité fédérale. On prévoyait notamment :

- Réserver un des pavillons du CCC Sumas au programme, en le dotant d'équipements adaptés aux personnes handicapées;
- Identifier au moins quatre délinquants âgés ou handicapés ayant dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle pour lesquels il n'existe pas d'autre solution de mise en liberté;
- Trouver au moins deux délinquants condamnés à des peines de longue durée ayant dûment suivi la formation de donneurs de soins qui aient dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle, qui puissent être recommandés pour un placement à l'extérieur et soient susceptibles d'obtenir la semi-liberté;
- Former une équipe d'agents de libération conditionnelle de l'établissement Mountain et de la vallée du Fraser qui préparerait les cas en vue d'une présentation à la CNLC ou d'une décision du directeur d'établissement à une date précise;
- Demander à la CNLC de tenir une audience pour examiner ces cas à la date en question;
- Déplacer en même temps les délinquants faisant l'objet d'une décision positive à la même date;

- Répéter l'opération au besoin.

Ces efforts ont permis de transférer cinq détenus âgés de l'établissement Mountain au CCC Sumas le 18 janvier 1999. Ils ont occupé le pavillon qui avait été préparé pour eux par deux donneurs de soins. Comme l'a déclaré le directeur d'établissement, M. Black, le transfert et la mise en œuvre du programme RELIEF « témoignent de ce qui peut être accompli lorsque le personnel est résolu à obtenir des résultats, et de la manière dont le personnel peut obtenir des résultats lorsqu'il sait être soutenu dans une entreprise nouvelle ».

LE GROUPE DES DÉLINQUANTS ÂGÉS DE WARKWORTH

Le groupe des délinquants âgés de Warkworth, le premier du genre dans un établissement correctionnel canadien, a vu le jour en septembre 1997. Sa formation faisait suite à des discussions entre les détenus âgés et la direction de l'établissement quant aux conditions d'admissibilité. L'âge minimal d'appartenance au groupe a finalement été fixé à 50 ans, ce qui permettait à un plus grand nombre de détenus de répondre aux critères, tandis qu'un seuil plus élevé aurait par trop réduit le recrutement. Le nombre de membres a été maintenu entre 30 et 35 détenus âgés.

Monsieur Greg Kerry, un psychologue de l'établissement Warkworth qui a fait partie des membres du personnel ayant travaillé à la formation du groupe, a déclaré que l'on avait ainsi reconnu que les détenus âgés avaient des besoins distincts de ceux des détenus plus jeunes. Le mandat du groupe consiste à :

- Offrir aux détenus âgés un lieu de socialisation, d'association et d'éducation;
- S'efforcer d'améliorer la qualité de vie des délinquants âgés durant et après leur incarcération.

En cette Année internationale des personnes âgées, le SCC fait face à une population de délinquants de plus de 50 ans en augmentation constante. Il est crucial de s'attaquer aux problèmes qui en résultent. C'est l'occasion ou jamais de reprendre l'affirmation de la valeur fondamentale 1 :

« Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains. » ♦

Nominations

Par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Malgré le mauvais temps, qui rendait de surcroît les routes dangereuses, environ 75 personnes se sont réunies à l'église St. James le 4 mars dernier, à Hull au Québec pour célébrer l'entrée en fonctions du révérend chanoine Christopher Carr comme directeur général, Aumônerie, au Service correctionnel du Canada (SCC).

Le Comité interconfessionnel d'aumônerie (CIA), qui est composé de représentants de nombreuses confessions travaillant avec des aumôniers du SCC, a pris part à la célébration liturgique. La révérende Sally Boyles, présidente du CIA, et le très révérend John Baycroft, évêque anglican d'Ottawa, présidaient à la cérémonie.



La révérende Sally Boyles, s'entretenant avec Chris Carr.

Au nom du SCC, le révérend Pierre Allard, l'ex-directeur général, Aumônerie, et commissaire adjoint par intérim, Opérations et programmes correctionnels, a passé le flambeau à Chris Carr, qu'il a qualifié de très compétent. Il a ajouté que la prière avait certainement contribué à ce choix éclairé.

Les personnes présentes ont été invitées à s'avancer pour « imposer les mains », en témoignage de leur appui, sur la tête et les épaules du nouveau directeur général.



Aumôniers des régions du SCC

De gauche à droite : John Tonks, région de l'Atlantique; Dwight Cuff, région du Pacifique; Gabriel Savignac, région du Québec; Terry Richardson, région des Prairies; Norm Barton, directeur général adjoint par intérim, Aumônerie; Gerry Ayotte, région du Pacifique; et Rod Carter, région de l'Ontario. A genoux : le révérend Chris Carr.

Le père Jean-André Patry, aumônier du centre de détention de Montréal, a fait une homélie inspirée d'un texte de l'Évangile selon Saint-Matthieu, sur la nécessité de respecter la dignité de tous, et de suivre l'exemple de Jésus-Christ en venant en aide aux pauvres et aux moins fortunés de la terre.

Les représentants des différentes confessions du CIA ont remis au révérend Carr des cadeaux symbolisant leur religion respective. Les représentants de l'Aumônerie du SCC et du système de justice pénale ont également rendu hommage à son mérite.

Pour sa part, M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, a remis à M. Carr un exemplaire de la Mission, en l'invitant à promouvoir les valeurs et le respect qu'elle prône. Il s'est félicité des qualités personnelles que M. Carr mettra au service de ses nouvelles fonctions, et lui a rappelé toute l'importance accordée au témoignage et au travail des aumôniers au sein des services correctionnels.

La pancarte indiquant « Bienvenue à tous » placée à l'entrée principale a incité un homme à assister à la célébration et à s'avancer, spontanément, vers le révérend Carr pour lui remettre une chaîne en argent qui appartenait à sa femme défunte. Tout aussi spontanément, M. Carr l'a remercié et s'est recueilli un instant afin de prier pour tous ceux et celles qui ont perdu un être cher. ♦



Le révérend Chris Carr et sa femme Connie.

Évaluation des établissements

Le système d'évaluation fondé sur le « modèle anglais »



Par M^{me} Trish Trainor, gestionnaire intérimaire de la vérification, Secteur de l'évaluation du rendement

Le Secteur de l'évaluation du rendement du Service correctionnel du Canada a commencé récemment à mettre à l'essai la méthode dont se sert le service correctionnel de l'Angleterre pour évaluer ses établissements.

En 1998, le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Her Majesty's Prison System (HMPS) en Angleterre ont conclu un protocole d'entente. Aux termes de ce protocole, le Secteur de l'évaluation du rendement du SCC, qui procède à des vérifications, à des évaluations et à des enquêtes pour s'assurer que le Service se conforme aux prescriptions de la loi et de la politique, a commencé à mettre à l'essai le système d'évaluation qu'utilise le HMPS pour vérifier ses établissements.

Le système d'évaluation fondé sur le « modèle anglais » vise à vérifier la conformité et permet d'effectuer une évaluation objective du rendement d'un établissement par rapport aux prescriptions de la loi et de la politique. Des cotes sont attribuées à différents critères pour déterminer l'évaluation globale du niveau de conformité de l'établissement.

ESSAI DU « MODÈLE ANGLAIS »

Il a été décidé d'appliquer d'abord la méthode en procédant à deux vérifications qui figuraient au calendrier de vérification du Secteur de l'évaluation du rendement pour 1998-1999 : les fouilles et saisies et l'interception des communications. On a estimé que ces deux éléments convenaient pour l'essai du « modèle anglais ».

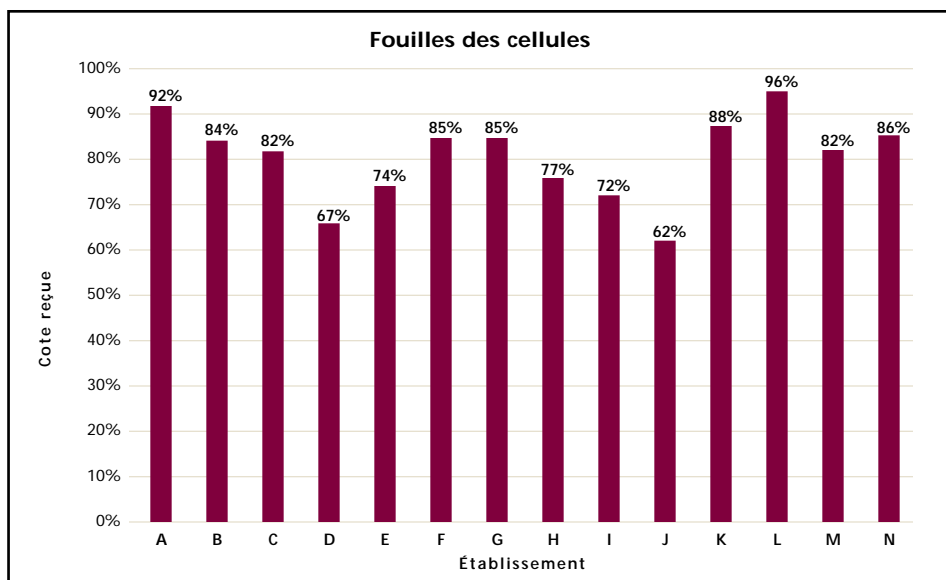
Les outils et la méthode ont fait l'objet d'un projet pilote dans un établissement de la région de l'Ontario, où ils ont reçu un accueil favorable. Après cet essai préliminaire, l'équipe de vérification a apporté certains ajustements mineurs aux outils de

vérification et s'est préparée en vue de l'examen réel. Au total, quatorze établissements ont été visités (un établissement à sécurité maximale et un établissement à sécurité moyenne dans chaque région et quatre établissements pour femmes). Chaque équipe a procédé aux deux vérifications au cours des trois jours alloués pour chaque établissement. Les équipes comprenaient deux chefs d'équipe pour assurer le plus possible l'uniformité.

En outre, d'après l'expérience de l'essai préliminaire, on a demandé à chaque établissement de désigner un membre du personnel chargé de faire partie de l'équipe de vérification. Dans la plupart des établissements, le coordonnateur des Opérations correctionnelles, l'agent de sécurité préven-

tive dans l'établissement ou le surveillant correctionnel a été désigné. Dans quelques cas, le chef d'unité a été désigné. Certains établissements ont demandé de désigner plus d'une personne parce que deux vérifications avaient lieu en même temps. En faisant participer directement le personnel au niveau local, on visait à aider les établissements à comprendre le système d'évaluation et à prendre connaissance des secteurs examinés pour évaluer les critères. L'objectif à long terme de cette opération était d'aider les établissements à s'autocontrôler à l'aide des mêmes outils de vérification et à déterminer si des améliorations ont été apportées.

Avant de quitter chaque établissement, les équipes de vérification ont tenu une séance



de compte rendu avec la direction. Elles ont également rencontré la direction à l'administration régionale (AR) à la fin des visites dans les établissements de chaque région. Les établissements et les AR visités ont reçu les résultats ainsi qu'un spécimen des outils de vérification pour leur usage personnel.

LE « MODÈLE ANGLAIS » A REÇU UN ACCUEIL FAVORABLE

L'équipe de vérification a constaté que l'approche avait généralement reçu un accueil favorable. Les directeurs d'établissement ont bien accueilli la fiche sommaire indiquant les domaines précis où leur établissement devait prendre des mesures correctrices. De plus, ils ont réagi positivement à la possibilité de réévaluer les critères au niveau local après que les modifications auront été apportées et de déterminer si les cotes se sont améliorées au fil du temps.

L'équipe de vérification établit actuellement un rapport national sur chaque vérification. Les résultats sont totalisés sous forme de graphiques à barres pour permettre d'illustrer les écarts entre les établissements pour chaque section.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DU « MODÈLE ANGLAIS »

Le système d'évaluation mis au point par le HMPS évalue la conformité par rapport à tous les aspects du fonctionnement de l'établissement et attribue une des six cotes descriptives en fonction des critères évalués.

Pour adapter la méthode anglaise à la vérification de la conformité au sein du SCC, il a été décidé de privilégier un système numérique. Par conséquent, les six cotes descriptives ont été traduites en six niveaux de conformité. Les membres de l'équipe de vérification du SCC ont donc dû évaluer les critères et attribuer une cote fondée sur la méthode d'évaluation suivante. (Les cotes équivalentes du HMPS figurent entre parenthèses.)

- 1,1** Conformité totale, excède les exigences minimales ou constitue une pratique exemplaire. (Conforme – Bonne pratique)
- 1,0** Conformité totale. (Conforme)
- 0,75** Incidents isolés de non-conformité qui diminuent le rendement satisfaisant par rapport à l'exigence. (Conforme – Administration interne)

- 0,50** Non-conformité relativement mineure qui, si elle n'est pas corrigée, pourrait se transformer en lacune grave. (Non conforme – Avertissement)
- 0,25** Grave lacune ou non-conformité. (Non conforme – Lacune)
- 0,00** Insatisfaisant – l'exigence de base n'est pas satisfaite. (Non conforme – Constatation importante)

En outre, chaque critère s'est vu attribuer une valeur pondérée fixe d'après la source de l'exigence de base :

- 10** *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)
- 7** Directive du commissaire
- 5** Manuel de la sécurité/Guide de la gestion des cas
- 3** Autre

On a ensuite multiplié les cotes attribuées aux critères par la valeur pondérée connexe pour obtenir le résultat global. Par exemple, si un établissement a reçu une cote de 0,75 pour un critère d'une valeur de 10 points (LSCMLC), il s'est vu attribuer 7,5 points sur 10. S'il a reçu une cote de 0,50 pour un critère d'une valeur de 5 points (Manuel de la sécurité/Guide de la gestion des cas), il a obtenu 2,5. Un pourcentage a été calculé pour chaque sous-section d'après le nombre total de points reçus divisé par le nombre total possible de points selon les valeurs pondérées. Le pourcentage total du sujet à l'étude était l'addition des pourcentages reçus pour les sous-sections. Le SCC utilise le pourcentage total au lieu des cotes descriptives adoptées par le HMPS.

Avec le temps, il sera possible de déterminer les établissements qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines ou qui ont constamment un rendement satisfaisant.

AVANTAGES PERÇUS

Cette nouvelle méthode pourrait apporter de nombreux avantages :

- Les établissements peuvent établir exactement les problèmes à régler.
- À l'échelle nationale, il est possible de définir des tendances, des questions à préciser ou des modifications susceptibles d'être apportées à la politique. Les pratiques exemplaires peuvent également être mises en évidence et communiquées aux autres établissements.
- Avec le temps, il sera possible de déterminer les établissements qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines ou qui ont constamment un rendement satisfaisant.
- Les établissements et les régions peuvent utiliser les outils de vérification pour s'auto-contrôler. Tous les éléments de la vérification, ou seulement certains critères ou sections, peuvent être réévalués.

MESURES À PRENDRE

Jusqu'à présent, le « modèle anglais » semble bien fonctionner dans le cas des vérifications de la conformité. Par conséquent, le Secteur de l'évaluation du rendement l'utilisera le plus possible dans les vérifications futures.

Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler au sujet de cette nouvelle méthode, veuillez communiquer avec M. Steve Wilson au 613-995-7001 ou M^{me} Trish Trainor au 613-947-3953. ♦

Le SCC se prépare à l'an 2000

Par M. Pierre Simard, directeur des Services multimédias, Secteur des communications

L'an 2000 pourrait poser des difficultés considérables pour le Service correctionnel du Canada (SCC). Voici un bref compte rendu des préparatifs du SCC à cet égard.

COMITÉ NATIONAL DE L'AN 2000

Un Groupe de planification nationale d'urgence au SCC travaille au sein d'une équipe du gouvernement fédéral, qui est composée de représentants du Conseil du Trésor, de la GRC, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette équipe se réunit régulièrement afin de discuter de la mise en œuvre des mesures de préparation à l'an 2000.

Le Comité national de l'an 2000, que dirige M^{me} Lucie McClung, sous-commissaire principale, et dont les travaux sont supervisés par M. Wayne Scissons, qui est le coordonnateur principal, a entrepris la tâche de préparer le SCC aux problèmes pouvant être liés au passage à l'an 2000. Cinq coordonnateurs régionaux ont été

affectés au projet, avec l'appui de leurs sous-commissaires et des experts fonctionnels de CORCAN et des domaines de la sécurité, des communications, de la technologie de l'information, des soins de santé, des ressources humaines et du développement organisationnel.

ÉLABORATION DU PLAN

La première étape prise par le comité a été de déterminer quels biens et quelles ressources étaient jugés essentiels au maintien des opérations. Des modèles de plans d'urgence ont ensuite été élaborés et ont été mis à l'essai dans le cadre de réunions tenues à Halifax, à l'établissement Collins Bay à Kingston et au bureau de libération conditionnelle du district d'Ottawa. La Direction de la sécurité à l'administration centrale se servira maintenant des résultats de ces réunions pour établir les modèles de plan d'urgence pour l'an 2000.

COMME D'HABITUDE

Le SCC fera tout son possible pour veiller à ce que les ordinateurs et son matériel

informatique qui appuient nos fonctions de gestion soient compatibles an 2000. Cependant, si des problèmes surviennent en raison de défaillances dans les services ou dans la technologie de l'information, le 1^{er} janvier 2000, tous les plans standard de mesures d'urgence du SCC seront mis en action.

Le personnel du SCC sera bien formé et prêt le 31 décembre 1999 à exécuter les activités comme d'habitude pour assurer la sécurité du personnel, des délinquants et du public. D'après les rapports du Conseil du Trésor, le SCC a pris très au sérieux la tâche de se préparer à l'an 2000. Non seulement sommes-nous des chefs de file dans le domaine des services correctionnels, mais nous jouons aussi un rôle prépondérant dans la planification d'urgence. Les lecteurs seront informés de l'évolution de la situation concernant l'an 2000 dans les publications *Entre Nous*, *Contact* et au moyen d'articles publiés régulièrement dans Infonet.

COMMENTAIRES DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX DU PROJET AN 2000

« En tant que coordonnateur principal du Comité de l'an 2000, j'invite les employés à communiquer avec leur coordonnateur régional pour obtenir des informations au sujet de l'an 2000. »



Wayne Scissons, coordonnateur principal, Comité de l'an 2000, (613) 530-3087
Jackie Prieur, adjointe, (613) 328-0422

« En élaborant des plans d'urgence, nous nous assurons de continuer à offrir des services correctionnels de qualité supérieure dans nos établissements et nos bureaux communautaires, en tenant compte des obstacles possibles. Les employés de la région de l'Atlantique sont encouragés à participer aux activités prévues dans les plans locaux et à suivre la formation connexe ainsi qu'à aider leurs collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans d'urgence. »



Alfred Légère, Région de l'Atlantique, (902) 597-8651, poste 122

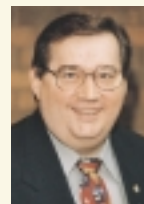
« Certains contemplant l'arrivée du passage à l'an 2000 avec appréhension, mais la région du Québec entrevoit cet exercice de prévention comme un défi qui nous permettra de mieux structurer nos plans d'urgence et de demeurer des leaders dans le domaine correctionnel. »



Alain Jacques, Région du Québec, (450) 967-3357

« La région de l'Ontario a vérifié tous ses systèmes à tous les niveaux. Nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour cerner les risques éventuels et avons élaboré des plans pour gérer les problèmes inévitables. »

Dave Devonshire, Région de l'Ontario, (613) 530-3087



« Le projet de l'an 2000 permettra d'élaborer un plan global qui aidera chaque unité opérationnelle à poursuivre le mandat du SCC le 1^{er} janvier 2000. »
Earl Synkiw, Région des Prairies, (306) 975-5026

« La préparation à l'an 2000 pose à la région du Pacifique des défis uniques et pourrait représenter des avantages significatifs. Tous les établissements de la région sont représentés par des coordonnateurs qui les prépareront à toute interruption inattendue de services. Les préparatifs que nous ferons au cours des mois à venir nous aideront dans notre travail longtemps après l'arrivée de l'an 2000. »



Norm Gerl, Région du Pacifique, (604) 309-9055

L'emploi, indispensable à la réussite postlibératoire

Par M. Denis Boucher, journaliste indépendant

Une cuisine d'une superficie de près d'un acre, 3 200 repas par jour, 57 employés et 5 points de service. Non, nous ne sommes pas sur le Queen Mary, ni à l'hôtel Ritz Carleton, ni au Palais des Congrès mais bien à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines, situé en banlieue nord de Montréal au Québec.

Cette cuisine centralisée, la plus importante au pays en milieu carcéral, offre de réelles possibilités de réadaptation aux détenus en attente de libération conditionnelle. Le Service correctionnel du Canada a conçu et instauré au cours des ans de nombreux programmes visant à modifier les attitudes et les croyances qui suscitent un comportement criminel chez le délinquant.

« Les statistiques sont concluantes : neuf détenus sur 10 qui complètent une formation professionnelle et qui quittent le milieu carcéral à partir d'une détention minimum, présentent peu de risque de récidive », affirme M. Normand Héneault, un agent correctionnel au Centre régional de réception du complexe de Sainte-Anne-des-Plaines.

Les recherches ont révélé que mis à part leur emploi en milieu correctionnel, la plupart des détenus ont une expérience professionnelle minimale ou sporadique. Les détenus ont eux-mêmes indiqué que les problèmes d'emploi avaient contribué à leur comportement criminel et que la préparation à l'emploi était indispensable à la réussite postlibératoire.

Dès son arrivée au Centre régional de réception, le détenu est confié à un répartiteur. En fonction des renseignements préliminaires qu'il obtient du détenu, le répartiteur détermine son niveau de scolarisation en vue de le mener à une orientation professionnelle.

Indépendamment de la longueur de la peine imposée, le détenu sera continuellement

suivi par des orienteurs, des agents de correction et des agents de gestion de cas qui n'ont qu'un but : réhabiliter le détenu et le voir réintégrer la société de façon sécuritaire.

Par la suite, une enquête est menée dans le milieu familial et social du détenu pour déterminer son employabilité, ses compétences, ses habitudes de vie, en tenant compte du risque de toxicomanie, élément qui joue un rôle important dans le programme de réinsertion sociale.

L'agent de libération conditionnelle entre en jeu après l'obtention de ces données. Il détermine le type d'aide qui peut être apporté. C'est à ce moment qu'on établit le plan correctionnel du détenu, un plan qui évolue tout au long de l'incarcération. Parallèlement, l'orienteur évalue la capacité du détenu d'apprendre un métier et le dirige vers une formation appropriée.



« La réinsertion réussie veut dire, ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement ». Jean-François Monarque

La réinsertion réussie veut dire, ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement et l'incarcération est plus qu'une force dissuasive. L'agent de correction, M. Jean-François Monarque, qui travaille avec les détenus depuis neuf ans est

catégorique « si on offre à un détenu l'occasion de s'expliquer intelligemment et de faire l'effort de comprendre le fond de sa nature délinquante, il a beaucoup plus de chance de s'en sortir. C'est à nous de l'aider à se prendre en main ».

La cuisine à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines fonctionne selon les critères en place dans toute cuisine institutionnelle, voire même de grands restaurants. Des équipes se partagent les diverses tâches à la pâtisserie, à la boucherie, à la production centrale et à l'entretien.



Deux détenus travaillant à la cuisine



Julien Beaudoin et Jacques Laroche

Plusieurs détenus voient un avantage certain à suivre des cours de cuisine. C'est le cas de Jacques Laroche qui avait travaillé en restauration. « Cette formation en milieu carcéral me permettra de décrocher un emploi stable et rémunérateur », nous confie-t-il.

Steben Gagnon s'est inscrit au cours de boucherie deux jours après son entrée à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines parce qu'il compte à sa sortie se trouver un emploi dans un supermarché. « Je ne m'arrêterai pas là. Pour mettre toutes les chances de mon côté, je compléterai aussi un cours de pâtissier, parce que ça me permettra de mieux affronter la vie. »



Mohamed Guitouni et Peter Maxwell, département de la boucherie

Le travail des détenus aux cuisines est l'aboutissement pratique des cours qui ont été conçus pour les aider à reprendre une place valable dans la société.

Monsieur Georges Flanagan, directeur adjoint, services de gestion de l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines, nous dit que 45 détenus en attente de libération conditionnelle et 12 employés transforment les aliments qui arrivent frais ou congelés à la cuisine centrale. Une fois apprêtée, la nourriture est servie dans les établissements du complexe de Sainte-Anne-des-Plaines, soit le Centre régional de réception, l'établissement Archambault et l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines.

De son côté, M. Gérard Bellerose, chef des services alimentaires, est fier de dire que la nourriture est apprêtée en fonction des critères du guide alimentaire canadien, mais le défi ne s'arrête pas là. « Il faut préparer des repas de qualité sans quoi les commentaires ne tarderont pas à se faire entendre ». Il ne faut pas oublier que les détenus à la cuisine ont à cœur de préparer une nourriture qui sera appréciée des autres détenus et du personnel de l'établissement tenu de prendre leur repas sur place pendant leur quart de travail.

« Annuellement, la cuisine prépare 1 200 000 repas pour les détenus et les employés. Le compte d'épiceries s'élève à 1 800 000 \$ par année. A tous les mois, on achète 18 000 \$ de bœuf »

Georges Flanagan, directeur adjoint, Services de gestion

Après avoir réussi les cours de cuisine, les détenus reçoivent un diplôme du ministère de l'Éducation du Québec qui reconnaît leur statut professionnel avec une spécialisation en boucherie, en pâtisserie, comme saladier-légumier, comme rôtiisseur ou saucier.

« À leur arrivée en milieu carcéral, selon l'agent de correction Normand Héneault, les détenus ont la rage au cœur et ça peut se comprendre. Avec le temps, cette haine s'estompe et le détenu réalise qu'il est le seul à pouvoir se donner une chance en vue de réintégrer la société. Tout est basé sur la motivation ».

Gérald Bellerose, à gauche, et Georges Flanagan

Au Canada, on compte moins de détenus par rapport à la population générale si l'on compare avec nos voisins du Sud. Le nombre de crimes commis au Canada par des récidivistes enregistre les taux parmi les plus faibles au monde.

Ceci tend à confirmer que la détention ne règle rien pour le détenu ou la société. Aujourd'hui, on est conscient qu'à son retour dans la société, le détenu ne doit pas se marginaliser. Pour y arriver, il doit pouvoir compter sur les différents programmes de réinsertion sociale qui lui sont offerts.

Ces programmes peuvent avoir une incidence positive non seulement sur le détenu, mais aussi sur la société puisqu'une bonne éthique du travail peut accroître les perspectives d'emploi du délinquant après sa remise en liberté, facilitant sa réinsertion sociale et diminuant son risque de récidive.

Ainsi, le travail des détenus aux cuisines est l'aboutissement pratique des cours qui ont été conçus pour les aider à reprendre une place valable dans la société. En fin de compte, le détenu est le seul à pouvoir décider de son avenir et la majorité d'entre eux sont prêts à faire l'effort requis. ♦

Faits saillants

En 1993, on comptait 1 104 délinquants de plus de 50 ans dans les établissements du SCC. En 1995 le nombre a grimpé à 1 379 et à 1 609 en 1998.

- *Le vieillissement de la population de délinquants*

Les Canadiens sont généralement plus portés à désigner la « réadaptation » comme le but premier du système correctionnel plutôt que la « punition » (dans une proportion de 58 p. 100 contre 42 p. 100).

- *Sondage national*

Les dépenses s'élèvent à quelque 3 000 \$ par délinquant par année, comparé à 50 000 \$ au Canada.

- *Projet de coopération Lituanie - SCC*

Dans une étude commandée en mai, sur 2 515 Canadiens interrogés, 26 p. 100 avaient pris des jours de congé à cause d'un stress psychologique et émotionnel, contre 20 p. 100 qui se sont absentés pour cause de maladie ou de blessure.

- *Bonne santé = Bonne gestion*

La Maison Saint-Léonard

Une résidence pour condamnés à perpétuité

Par M^{me} Marian Costaris, agente de libération conditionnelle, et M^{me} Sandra Miller, gestionnaire du programme résidentiel, Maison Saint-Léonard de Windsor, en Ontario

La Maison Saint-Léonard de Windsor en Ontario, la première maison de transition au Canada, a récemment fêté son 35^e anniversaire. L'année prochaine elle célébrera une étape majeure plus récente mais aussi importante, soit le 6^e anniversaire de son service Life Line qui est consacré à la réinsertion sûre et efficace des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité qui ont été mis en liberté conditionnelle.

La Maison Saint-Léonard est le seul établissement au Canada qui offre ce genre de programme. Dans la région de l'Ontario du Service correctionnel du Canada (SCC), le programme résidentiel Life Line est inmanquablement la première étape pour les condamnés à perpétuité lors de leur libération. Pour ces délinquants, il s'agit d'un retour dans la collectivité après une période d'incarcération de 7 à 25 ans. Comme on peut le comprendre, c'est une étape habituellement franchie avec un mélange d'émotion, d'excitation et d'appréhension.

BÂTIR ET MAINTENIR UNE RELATION

Bâtir une relation de confiance, de respect mutuel et d'harmonie entre le délinquant et le personnel de Life Line est essentiel pour une bonne réinsertion. Le processus de préparation d'un condamné à perpétuité à la libération commence aussitôt que possible durant la peine lorsqu'un contact est établi avec le délinquant par l'entremise d'un intervenant accompagnateur qui aide à la planification au cours de la peine purgée en établissement. Le délinquant est par la suite mis en contact avec M^{me} Sandra Miller, gestionnaire du programme résidentiel à la Maison Saint-Léonard, qui lui fait passer une entrevue et reste en contact avec lui. Cette relation, qui dure souvent un grand nombre d'années et passe par plusieurs aspects différents de la peine, a pour but d'établir la confiance et de mettre au point les plans de libération.

Lorsqu'un client de la Maison Saint-Léonard a une audience de libération

conditionnelle, le personnel de la Maison apporte son aide, aux côtés de l'agent de libération conditionnelle responsable. L'intervenant de Life Line accompagne le délinquant à Kingston et participe à l'audience en tant qu'assistant. Après l'octroi de la libération conditionnelle totale, le personnel de Life Line maintient des rapports informels avec le délinquant par l'entremise du programme d'assistance postpénale, offrant du counselling, des avis, des recommandations et de l'aide.



La Maison Saint-Léonard de Windsor, en Ontario, a été la première maison de transition au Canada.

L'ÉTABLISSEMENT

La Maison Saint-Léonard peut accueillir dix condamnés à perpétuité : elle offre six lits dans un environnement de foyer de groupe s'adressant à ceux qui viennent tout juste de sortir du pénitencier et quatre appartements à une chambre pour ceux qui sont prêts à passer à un plus haut degré d'autonomie.

Les condamnés à perpétuité peuvent demeurer à la Maison Saint-Léonard pendant trois ans – un engagement unique et à long terme reconnaissant que les condamnés à perpétuité ont besoin d'une période de réinsertion progressive après les années passées loin de la société.

ACCÈS AUX PROGRAMMES

À la Maison Saint-Léonard, les condamnés à perpétuité ont accès à un large éventail de programmes ayant pour but de les aider à se réintégrer. Ces programmes comprennent un service de counselling de soutien et l'évaluation des besoins, le programme Choix pour la prévention des rechutes, des programmes de préparation à l'emploi et des programmes communautaires. La participation à ces programmes est requise et les condamnés à perpétuité doivent également travailler, étudier ou faire du bénévolat pour pouvoir progresser vers le programme de vie en appartement et de formation. De plus, la Maison Saint-Léonard offre un programme d'assistance postpénale afin de fournir un appui, un counselling de préparation à la vie quotidienne et une aide aux anciens résidents.

Le processus de préparation à la libération du condamné à perpétuité commence aussitôt que possible durant la peine.

COLLABORATION ET TRAVAIL D'ÉQUIPE : LA CLÉ DU SUCCÈS

Manifestement, des programmes intensifs et un personnel dévoué contribuent au succès du programme Life Line de la Maison Saint-Léonard. Cependant, un élément tout aussi important est la collaboration et la relation de travail entre le personnel de Life Line et M^{me} Marian Costaris, l'agente de libération conditionnelle du SCC à Windsor qui est responsable de la surveillance des condamnés à perpé-

tuité dans le cadre du programme Life Line. En effet, le partenariat et la communication constante entre M^{me} Miller de la Maison Saint-Léonard et M^{me} Costaris, combinés au travail d'équipe réalisé avec l'aide d'autres spécialistes, assurent une action continue et stable pour atteindre les objectifs de réinsertion sûre et efficace.

Depuis que le programme Life Line a été implanté dans la collectivité, M^{mes} Miller et Costaris ont été témoins d'un grand nombre de succès. Bien que des violations

des conditions de la libération conditionnelle et d'autres signes de régression aient été constatés de temps en temps, aucun incident faisant courir un risque à la collectivité n'a eu lieu.

Jusqu'à présent, sept condamnés à perpétuité ont « gradué » du programme Life Line à la Maison Saint-Léonard et vivent de façon indépendante dans la collectivité de Windsor. ♦

MANCHETTES

Des employés du SCC visitent la Division des services correctionnels des Territoires du Nord-Ouest

Par M. John R. Weekes, gestionnaire, Programmes pour toxicomanes, Division des programmes de réinsertion sociale

Les 7 et 8 janvier 1999, des employés de la Division des programmes de réinsertion sociale, à l'administration centrale du Service correctionnel du Canada (SCC), ont passé plusieurs journées très intéressantes et fécondes à rencontrer des représentants de la Division des services correctionnels du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) pour discuter de l'utilisation par les deux groupes de programmes correctionnels. À la demande de M. John Dillon, directeur des Services correctionnels des T.N.-O., M. Richard Harvey, directeur, Programmes de réinsertion sociale, M^{me} Lynn Stewart, gestionnaire, Programmes d'acquisition de compétences psychosociales et de lutte contre la violence familiale, M. John R. Weekes, gestionnaire, Programmes pour toxicomanes, et M^{me} Doreen Sterling, agente de projet, Programmes pour délinquants autochtones, se sont rendus à Yellowknife pour présenter le modèle de programmes de réinsertion sociale utilisé par le SCC et examiner des initiatives

uniques prises dans les T.N.-O. en matière de travail auprès des délinquants.

NI LA PLUIE, NI LA NEIGE NI DES TEMPÉRATURES GLACIALES

Le personnel du SCC n'a pas hésité à braver des températures atteignant, le jour, -36 °C pour profiter de l'occasion qui s'offrait à lui. Il voulait faire connaître à un autre organisme correctionnel les modèles de programmes d'évaluation et d'intervention utilisés par le SCC pour réussir à réintégrer les délinquants et faire état de ses propres expériences et de son propre savoir-faire dans l'exécution de programmes pour délinquants.

VISITE D'UN CAMP FORESTIER

Le premier jour, après un tour du Centre correctionnel de Yellowknife, les représentants du SCC, accompagnés de MM. Don Blaquièrre, directeur du Centre correctionnel territorial pour femmes et Tom Hamilton, directeur du Centre correctionnel

South Mackenzie, et M^{me} Shirley Kemeys Jones, sous-directrice des Programmes correctionnels, Centre correctionnel de Yellowknife, ont visité un camp forestier situé sur les rives du lac Kozo, à quelque 402 kilomètres au sud-est de Yellowknife. Dans un avion de brousse Twin Otter nolisé, le groupe a survolé les étendues désertiques de la région sub-arctique où l'on trouve lacs gelés, rochers et brousse, et atterri sur le lac couvert de glace.

Le camp pour délinquants, dont M. Charlie Bourque, trappeur professionnel déné, est le propriétaire et le gestionnaire, a été conçu pour accueillir des délinquants en liberté sous condition des établissements correctionnels des T.N.-O. Le camp comprend principalement une cuisine de chantier avec une salle à manger, cinq ou six baraques-dortoirs, un pavillon de bain, un bâtiment pour génératrice et un hangar à outils pour réparer les motoneiges du camp, les scies à chaîne et d'autres petits engins. Ici, les libérés



conditionnels, qui sont surtout des Dénés et des Inuits, apprennent à pratiquer les méthodes traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche tout en entretenant une concession de piégeage qui s'étend sur quelque 290 kilomètres de part et d'autre du camp. Ils sont autorisés à conserver les revenus qu'ils tirent de la vente de leurs fourrures, qui sont le plus souvent des peaux de loup, de lynx, de lièvre et de belette.

L'endroit habité le plus proche – Hay River – se trouvant à près de 129 kilomètres, le camp est presque complètement autosuffisant. Les approvisionnements arrivent par avion, et le seul contact avec le monde extérieur est la liaison téléphonique par satellite du camp. Une génératrice fournit l'électricité, tandis que l'eau, qui provient du lac, est apportée au camp par motoneige en hiver.

CHACUN ASSUME DES RESPONSABILITÉS

Chaque délinquant a ses propres tâches à accomplir et Charlie, le propriétaire, profite de l'isolement et de l'atmosphère de rapprochement que cela crée pour conseiller de façon individuelle ceux qui se trouvent au camp sur les traditions autochtones. Beaucoup des libérés conditionnels sont célibataires, mais ils ont décidé d'apprendre à cuisiner et à faire le ménage dans leur coin à eux. Autrement dit, par ce programme, on cherche à leur inculquer un éventail de connaissances pratiques utiles à la vie des autochtones dans le Nord.

FAIRE QUELQUE CHOSE DE BIEN

Il y avait, au total, 10 hommes au camp le jour de la visite des représentants du SCC. Un autre était parti la veille en avion, ayant mené à bien la période de surveillance requise pour retourner dans sa collectivité d'origine afin d'y rétablir les liens avec sa famille et avec la collectivité. Même s'il n'existe pas de statistiques pour montrer l'efficacité de ce genre de programme, l'environnement, l'atmosphère au sein du groupe et les activités traditionnelles de chasse et de piégeage sont considérés comme essentiels pour aider les délinquants à changer de comportement et pour leur faire retrouver leurs racines culturelles.

ATELIER SUR LES PROGRAMMES CORRECTIONNELS

Le lendemain, l'équipe du SCC a donné un atelier d'une journée sur ses programmes correctionnels à un groupe d'environ 50 employés des services correctionnels des T.N.-O. Selon M. Dillon, ce fut la plus grande assemblée de son personnel jusque-là étant donné les restrictions qui tiennent aux immenses distances que crée la géographie dans le Nord. L'exposé comprenait un examen de la structure du SCC, de l'organisation de la Division des programmes de réinsertion sociale, du financement des programmes de réinsertion sociale du Service, ainsi qu'un examen systématique des grands programmes tels que l'acquisition de compétences psychosociales et la lutte contre

la violence familiale, les programmes pour toxicomanes, la prévention de la violence, les programmes pour délinquants sexuels, l'éducation et la formation professionnelle et les programmes conçus pour les femmes et les délinquants autochtones.

L'exposé a reçu un accueil des plus favorables. Le personnel et la direction des T.N.-O. ont dit que la visite les a aidés à cristalliser leur propre plan en vue du perfectionnement des programmes correctionnels pour délinquants sous la responsabilité de la Division des services correctionnels des Territoires du Nord-Ouest.

LE SCC A BEAUCOUP À OFFRIR

Cette visite dans les Territoires du Nord-Ouest constitue la plus récente occasion d'échanger des meilleures pratiques entre le SCC et d'autres organismes correctionnels. Au fil des ans, des délégations de plusieurs administrations correctionnelles au pays et à l'étranger ont rencontré des employés du SCC et visité ses établissements et ses bureaux de libération conditionnelle, à la suite de quoi certaines ont choisi d'adopter des programmes et des techniques d'évaluation élaborés par le SCC. Mentionnons, entre autres, Her Majesty's Prison Service, Volunteers of America, le Department of Corrections de l'État du Maine, et le ministère norvégien de la sécurité et de la police. ♦

MANCHETTES

Entente entre Communication Canada Inc. et le Service correctionnel du Canada

Par M^{me} Lynn Farrell, directrice intérimaire, Services techniques, Secteur des services corporatifs

Le Groupe Communication Canada (GCC) a été vendu en mars 1997 à la Corporation St-Joseph. Le nouveau GCC privatisé est maintenant connu sous le nom de Communication Canada Inc. (CCI). Dans le cadre de l'entente sur la vente, un Arrangement administratif privilégié de cinq ans a été mis en place.



De gauche à droite : Krista Kealey, directrice des ventes, CCI, Lynn Farrell, SCC et Marc Legris, gestionnaire, Services de contrats et de gestion du matériel, SCC.

À la suite de cela, le Service correctionnel et CCI ont signé une entente, le 1^{er} février 1999, touchant la prestation de services sur trois ans pour la gestion de l'ensemble des services d'imprimerie et de photocopieurs à l'administration centrale du SCC, à Ottawa.

Le Service correctionnel tirera de cette entente des économies de coûts d'environ 20 000 \$ par année en frais de location de photocopieuses, une uniformisation du matériel, de meilleurs services de réparation et, dans l'avenir, de services d'imprimerie sur place. ♦

La rencontre de perspectives communes

Forum sur la recherche de 1999**Échange d'information sur la recherche correctionnelle avec les universitaires canadiens****Du 15 au 17 février 1999***Par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications*

Que serait la recherche sans ses applications pratiques ? Comment pourrions-nous établir un lien encore plus étroit entre la recherche correctionnelle et des programmes efficaces à l'intention des délinquants ? Ces questions sont à l'origine du Forum sur la recherche correctionnelle de 1999 organisée par le Service correctionnel du Canada (SCC). La conférence de trois jours, qui s'est tenue à Toronto, avait pour objet de partager les conclusions des recherches du SCC avec le milieu universitaire et d'encourager un dialogue avec des spécialistes du monde entier au sujet des travaux en cours. L'objectif général était d'améliorer le système de recherche et de programmes en vue de favoriser davantage la réinsertion sociale des délinquants. Aux dires des organisateurs, d'autres forums du genre auront lieu à intervalles réguliers.

« Pour savoir si nous sommes dans la bonne direction, nous n'avons pas d'autres choix que de consulter les spécialistes de l'extérieur et c'est exactement le but de la conférence », a précisé M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel du SCC.

LES THÈMES DE LA CONFÉRENCE

Les chercheurs et les gestionnaires du SCC ainsi que les représentants du milieu universitaire ont abordé plusieurs thèmes au cours de la conférence, dont la nécessité d'accroître les partenariats et les consultations avec les spécialistes de l'extérieur du SCC. Ils ont également traité de l'évaluation des délinquants, de la préparation à une réinsertion sociale sans danger et du maintien des délinquants dans la collectivité, ainsi que de services correctionnels judiciaires pour quelques groupes particuliers tels que les femmes, les Autochtones et les jeunes délinquants.



Brian Grant

« Je crois que nous avons atteint les objectifs de la conférence. Nous avons rassemblé le personnel de la recherche et des programmes pour délinquants ainsi que les spécialistes des universités du Canada et du monde entier dans le but de trouver de nouveaux moyens d'exercer des pratiques correctionnelles exemplaires », a expliqué M. Larry Motiuk, directeur général de la Recherche au SCC et organisateur de la conférence.

« Nous voulions donner l'occasion aux spécialistes sur le terrain et à nos employés de se familiariser les uns avec les autres et d'établir de nouveaux partenariats », a ajouté M. Brian Grant, directeur des Recherches opérationnelles du SCC et président de la conférence.

Quelque 22 universités du Canada, des États-Unis et de Grande-Bretagne étaient représentées par des spécialistes de la psychologie, de la psychiatrie, de la criminologie, de la sociologie, de la justice et de l'éducation. La conférence a également attiré des représentants d'organismes gouvernementaux tels que le ministère du Solliciteur général, le SCC, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le ministère de la Justice, le U.S. Federal Bureau of Prisons ainsi que le ministère du Solliciteur général et le Service correctionnel de l'Ontario. Parmi les partenaires

communautaires du SCC, on retrouvait des membres des comités consultatifs de citoyens (qui travaillent dans les établissements fédéraux), de la Société Saint Léonard du Canada et de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (qui œuvrent auprès des anciens délinquants).



Don Dutton, Université de Colombie-Britannique

LES DÉCIDEURS ET LES UNIVERSITAIRES PRIVILÉGIENT LES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTS PLUTÔT QUE LE MAINTIEN EN PRISON

Dans son exposé, M^{me} Lucie McClung, sous-commissaire principale du SCC, a parlé des services correctionnels judiciaires qui encouragent les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi tout en exerçant un contrôle humain, raisonnable et sécuritaire. Selon M^{me} McClung, il est nécessaire d'encourager les délinquants au changement en vue de prévenir les comportements criminels et de réduire le taux élevé d'incarcération. Compte tenu du fait que tous les délinquants retournent un jour ou l'autre dans la collectivité, la recherche est essentielle pour trouver les meilleurs moyens de promouvoir le changement et mettre en œuvre les programmes appropriés.

« Le défi que je vous propose est de découvrir les points forts des délinquants. Comment le SCC peut-il soutenir ces points forts de même que les facteurs qui favorisent la réinsertion sociale sécuritaire ? », a demandé M^{me} McClung.

UN SPÉCIALISTE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE PRÉSENTE LES TENDANCES EN MATIÈRE DE RECHERCHES ET DE PRATIQUES

Monsieur James McGuire, l'orateur principal de la conférence, a présenté un exposé des plus informatifs sur les enjeux majeurs en matière de recherches et de pratiques correctionnelles. Professeur de psychologie judiciaire clinique à l'Université de Liverpool, en Angleterre, M. McGuire a mené diverses recherches sur la réadaptation des délinquants dans les prisons, les services de probation, les unités pour adolescents et les hôpitaux spécialisés. Dans son exposé, il a d'ailleurs mentionné que le Canada se distingue au chapitre de l'évolution de la justice pénale et des liens qui unissent la recherche et la pratique.



James McGuire

En outre, M. McGuire a présenté quelques-unes des préoccupations des chercheurs de nombreux pays : l'inefficacité des mesures punitives et de l'imposition de peines, les méthodes permettant de prévenir la récidive, l'interaction entre la recherche et la pratique ainsi que tous les domaines encore inexplorés. « Rien n'est aussi pratique qu'une bonne théorie », a-t-il ajouté en se référant à des études dont les conclusions allaient dans le même sens, dont un vaste examen de quelque 822 projets de recherche. Les résultats de cet examen révèlent que toutes les formes d'interventions, y compris les programmes, permettent effectivement de prévenir les récidives et de favoriser un changement chez les délinquants. En outre, M. McGuire a souligné que la réussite des programmes repose sur le mode, le style et la surveillance de leur prestation.

De même, il a exprimé son désaccord avec l'opinion du psychologue américain Jacob Cohen qui doute de l'utilité des études montrant qu'un nombre réduit mais significatif de délinquants ont tiré profit des programmes correctionnels. Monsieur McGuire est plutôt d'avis que ce nombre pourrait revêtir une grande importance pour les délinquants même s'il n'a que peu

de poids au niveau statistique. Madame McClung a ajouté que la libération anticipée et sans danger d'un petit nombre de détenus ayant réussi des programmes correctionnels pourrait représenter des économies d'impôts pour les contribuables car la supervision communautaire est moins coûteuse que l'incarcération.

Monsieur McGuire a poursuivi en expliquant que les recherches actuellement menées en Grande-Bretagne portent sur des programmes qui sont offerts en prison et qui comprennent sept indicateurs de rendement établis, des ententes ou des avantages réciproques pour les délinquants ainsi que des services de probation. Pour conclure son exposé, il a énuméré quelques domaines sur lesquels les chercheurs devraient se pencher : le sexe et l'origine ethnique en tant que facteurs de criminalité, la relation entre les programmes et les infractions, l'identification d'un « moment opportun » pour la prestation d'un programme ainsi que la création de liens entre les établissements correctionnels et la collectivité.

LA RECHERCHE ET LES PROGRAMMES AU SEIN DU SCC – LES PLUS RÉCENTES RÉALISATIONS

Les directeurs des secteurs de la recherche et des programmes du SCC ont présenté des exposés détaillés sur des questions correctionnelles faisant actuellement l'objet d'études. Monsieur Larry Motiuk est le directeur général de la Direction de la recherche, laquelle se compose de trois divisions : Recherches opérationnelles, Recherches sur les programmes et Services d'information de recherches. Dans son exposé, M. Motiuk a décrit quelques-unes des récentes réalisations du SCC : l'élaboration de techniques d'évaluation des délinquants telles que l'intervention communautaire et l'échelle de classement par niveaux de sécurité, le processus d'évaluation initiale des délinquants, les prévisions de la population carcérale ainsi que de nouveaux programmes novateurs tels que celui qui s'adresse aux délinquants à comportement violent chronique.

De plus, M. Motiuk a expliqué que les résultats des diverses recherches sont diffusés par le biais de *Forum sur l'actualité correctionnelle*, une publication de

recherche du SCC qui compte 4 500 abonnés dans une soixantaine de pays. L'information sur la recherche est également disponible dans le site Web du SCC, lequel reçoit la visite de 5 000 personnes par jour, dont 90 p. 100 consultent la page des publications de la Direction de la recherche qui comprend *Forum sur l'actualité correctionnelle* et des rapports de recherche.

Monsieur Denis Méthé, directeur général des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale, a ensuite parlé des dix années « d'intenses activités d'élaboration de programmes » que vient de traverser le SCC. Au cours de la décennie, six domaines de programmes pour délinquants ont en effet vu le jour : acquisition des compétences psychosociales, toxicomanes, délinquants sexuels, délinquants autochtones, femmes et lutte contre la violence familiale. Ces programmes sont améliorés de façon continue grâce aux évaluations du personnel, des détenus et d'un regroupement d'accréditation international. Monsieur Méthé a également présenté quelques-uns des nouveaux programmes du SCC, y compris les initiatives portant sur la violence familiale grave, les valeurs autochtones ainsi que les délinquantes et l'isolement, « lesquelles sont toutes solidement fondées sur des conclusions de recherches ».

En outre, M. Ralph Serin, directeur des recherches sur les programmes, a mentionné toute l'importance d'élaborer des programmes à l'aide de théories et de recherches pertinentes au plan opérationnel.

Voici quelques-uns des sujets sur lesquels ont porté les recherches correctionnelles du SCC :

- Les facteurs dynamiques (qui affectent les comportements criminels)
- Les services correctionnels et la libération conditionnelle
- La réinsertion sociale des délinquants
- Les délinquants violents
- Les programmes correctionnels
- La gestion des délinquants sexuels
- L'emploi des délinquants
- Les services correctionnels et la famille

Voici quelques-uns des enjeux qui seront examinés :

- La réussite de la réinsertion sociale des délinquants
- Les bandes
- L'isolement des délinquants
- Le dépistage des tendances suicidaires chez les délinquants
- La réinsertion sociale des délinquants
- Les habiletés d'adaptation qui favorisent la réussite de la réinsertion sociale
- Les prévisions de la population carcérale

Il a également souligné qu'il est essentiel de déterminer le moment auquel le traitement sera le plus efficace (la disponibilité du délinquant au changement). Selon M. Serin, on ne doit pas seulement évaluer la participation des délinquants aux programmes mais également mesurer les progrès réalisés grâce au traitement.

Pour sa part, M. Michael Bettman, gestionnaire des programmes de prévention de la violence du SCC, a expliqué que les programmes dont il est responsable ont été conçus pour répondre aux demandes du personnel sur le terrain en matière de programmes à l'intention des délinquants à risque élevé. Ces programmes visent à améliorer le contrôle de la colère en incitant les délinquants à ralentir leurs réactions et en favorisant la résolution de problèmes à l'échelle sociale. Par ailleurs, M^{me} Denise Preston, gestionnaire de recherche, a souligné que les programmes du SCC à l'intention des délinquants non sexuels à comportement violent chronique sont, comme M. McGuire l'a fait remarquer, soigneusement adaptés aux besoins des délinquants et aux types d'infractions commises. Madame Preston œuvre auprès de délinquants dont le comportement violent n'est pas fondé sur la colère mais sur



Monsieur Gerry Gaes, directeur de la recherche pour le U.S. Federal Bureau of Prisons, a décrit les recherches effectuées au sein d'un service qui gère actuellement quelque 105 000 délinquants, nombre qui passera d'ailleurs à 196 000 d'ici l'an 2006. Il a rappelé aux 200 délégués présents à la conférence que leurs recherches peuvent avoir des répercussions sur l'ordre public et la vie des citoyens. À la suite d'une étude intensive que le groupe de M. Gaes a menée pendant six mois, les délinquants qui avaient été condamnés à des peines obligatoires de cinq ans pour des infractions liées à la drogue purgent désormais des peines plus courtes. Cette politique touche 4 000 délinquants par année. Les recherches de M. Gaes portent actuellement sur la privatisation des prisons et sur le phénomène des bandes dans les établissements.

la tendance à s'emporter rapidement, le manque de contrôle de soi et la conviction que le monde est hostile.

Monsieur John Weekes, gestionnaire des programmes pour toxicomanes du SCC, a affirmé qu'au Canada, la toxicomanie est associée à plus de 50 p. 100 des comportements criminels et qu'au moins 70 p. 100 de tous les délinquants sous responsabilité fédérale sont aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogues. Par ailleurs, les résultats d'une évaluation rigoureuse du Programme prélibératoire pour toxicomanes indiquent que celui-ci a un effet positif sur les délinquants. Ce programme permet en effet de réduire le nombre de réadmissions dans les établissements, de nouvelles condamnations et d'infractions violentes.

La Division des recherches opérationnelles s'est penchée sur les options de libération telles que les permissions de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle et la libération d'office. Cependant, M. Grant a remarqué que de nouvelles questions se posent à mesure que nous comprenons mieux l'importance de ces options pour aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale. Par exemple, M^{me} Shelley Brown, gestionnaire de recherche, a expliqué comment les travaux sur le modèle d'adaptation et de prévention des récidives pourraient contribuer à réduire le nombre de réadmissions dans les établissements. De plus, M^{me} Christa Gillis, gestionnaire de recherche, a mentionné certaines études portant sur l'emploi des délinquants. Les prochains travaux de la Division des recherches opérationnelles traiteront des questions relatives au personnel et à des groupes spéciaux tels que les délinquants âgés ou condamnés à perpétuité. Enfin, à la lumière de l'orientation empruntée par les recherches actuelles, M^{me} Janice Russell, gestionnaire de stratégie communautaire, a décrit les moyens que le SCC emploie pour répondre aux besoins en matière de programmes communautaires intégrés.

LA RÉACTION DES MILIEUX UNIVERSITAIRES AU SUJET DES RECHERCHES ET DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS

Au début de la conférence, M. McGuire a énuméré les principaux enjeux relatifs aux services correctionnels actuels et ceux-ci ont été abordés à plusieurs reprises au cours des divers exposés. De plus, les universitaires et le personnel du SCC ont exprimé leurs préoccupations, parmi lesquelles figure la nécessité d'assurer le suivi du délinquant

Les femmes et les recherches correctionnelles

La Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale du SCC a pour objet d'élaborer des programmes de base pour les délinquantes. Bien que la plupart de ces programmes ressemblent à ceux qui ont été élaborés pour les hommes, ils sont mis en œuvre selon certains principes « axés sur les femmes ». La Stratégie des programmes à l'intention des délinquantes illustre la réalité sociale des femmes et met l'accent sur les relations interpersonnelles, l'entraide et le respect de soi-même. (Par exemple, les applications de la stratégie dans le domaine de l'éducation sont fondées sur des études qui suggèrent que les femmes apprennent mieux lorsqu'elles sont en relation avec les autres que lorsqu'elles sont seules.) Les principaux programmes qui s'adressent aux délinquantes sont les suivants : acquisition des compétences psychosociales, toxicomanes, alphabétisation et apprentissage permanent et survivantes de traumatismes et d'actes de violence, lequel a été conçu exclusivement pour les femmes.

Jusqu'à maintenant, M^{me} Kelley Blanchette, gestionnaire de recherche du SCC, a évalué les programmes de soutien par des pairs offerts dans trois des cinq établissements pour femmes du SCC. Elle a collaboré avec les délinquantes en vue d'identifier leurs besoins particuliers et de vérifier si les programmes répondent à ces besoins. Ses travaux visent également à déterminer les effets positifs et négatifs que les programmes ont eus jusqu'à maintenant.

« Nous avons constaté qu'il est très utile de tenir compte du point de vue des délinquantes dans l'évaluation du programme, a expliqué M^{me} Blanchette.

De plus, elle a précisé que le SCC a l'intention d'élaborer des outils d'évaluation spéciaux pour les femmes plutôt que d'adapter ceux qui ont été conçus pour les hommes. Nous reconnaissons le rôle important que jouent les considérations propres à chaque sexe dans les premiers stades de l'élaboration d'outils », a conclu M^{me} Blanchette.

Madame Kelly Hannah-Moffat, de l'Université Brock, a souligné qu'il demeure essentiel d'observer ce qu'il advient de ces femmes une fois qu'elles sont libérées. « Les programmes du SCC sont très efficaces dans les établissements mais nous devons assurer un suivi au sein de la collectivité. Nous devons aussi travailler de concert avec des organismes de l'extérieur tels que les partenaires provinciaux et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. »



James Hackler

une fois qu'il a quitté l'établissement et qu'il est de retour dans la collectivité. « Le soutien est essentiel pour garantir la réussite des programmes après la mise en liberté », a expliqué M^{me} Marie-Marthe Cousineau de l'Université de Montréal. « La prochaine génération, les futurs parents, les aptitudes relationnelles et l'éducation en matière de violence familiale sont tous des domaines de recherche de premier plan et les organismes communautaires peuvent nous aider à améliorer notre compréhension », a ajouté M^{me} Allison Cunningham du London Family Court Clinic.

Monsieur Paul Gendreau, du Centre d'études sur la justice pénale de l'Université du Nouveau-Brunswick, est d'avis que les programmes « de régime disciplinaire » ne fonctionnent pas. Il a précisé que les intervenants qui œuvrent au sein de la collectivité ne reçoivent pas une formation adéquate en matière de programmes et que de plus amples études seront nécessaires. Par ailleurs, M. Martin Lalumière, de l'Institut Clarke, a cherché à savoir

Lors de la dernière journée de la conférence, des animateurs du milieu universitaire ont dirigé des discussions en petits groupes. Celles-ci ont porté sur divers sujets tels que le traitement de la toxicomanie, les délinquants violents, les services correctionnels communautaires, le rôle de la famille et les délinquants ayant des besoins spéciaux. Selon les universitaires, le choix de ces sujets suggère que le SCC est en bonne voie de cerner les principaux enjeux.

« Peu de recherches portent sur les liens établis avec les familles des délinquants et le suivi exercé auprès de celles-ci, lesquelles constituent quelquefois un problème plutôt qu'une ressource pour les délinquants », affirme M. Ken Kuhn, aumônier de l'établissement Stony Mountain. Selon M. Mark Genuis, du National Foundation for Family Research and Education de Calgary, « la cueillette de renseignements sur les familles peut contribuer à la planification d'une libération réussie ».

comment le SCC évalue la réussite de ses programmes, en plus de mettre l'accent sur la nécessité d'assurer un suivi dans la collectivité. Madame Russell a ajouté qu'un grand nombre de délinquants trouvent que la réinsertion sociale est un processus difficile en raison de l'évolution rapide de la société, des nouveaux risques pour la santé et des coupures dans les programmes sociaux.

Les universitaires et le personnel du SCC ont également exprimé le besoin d'obtenir davantage d'information au sujet de la relation entre la toxicomanie et la criminalité. Pour sa part, M. Ed Zamble, de l'Université Queen, s'est interrogé sur les liens qui unissent la toxicomanie, la récidive et les autres troubles. De plus, M. Howard Barbaree, de l'Institut Clarke, a expliqué que de nombreux délinquants sexuels ont tiré profit des programmes pour toxicomanes. Peut-on conclure que ceux-ci répondent mieux aux besoins des délinquants sexuels que les programmes qui ont été conçus à leur intention ?

En outre, M. Michael Weinrath, de l'Université de Winnipeg, a souligné la nécessité de se pencher sur les questions de races, de classes sociales et de sexes. « Nous devons tenir compte du point de vue et des commentaires des délinquants. Nous devons discuter avec ceux qui n'ont pas récidivé et intégrer leurs idées dans nos programmes », a-t-il affirmé. Monsieur Livy Visano, de l'Université York, a ajouté que les chercheurs doivent solliciter la participation de la collectivité, qu'ils doivent éviter de s'isoler et entreprendre des travaux sur les questions de races, de sexes et de classes sociales. Monsieur Jeffery Pfeifer, de l'Université du Manitoba, est également de cet avis. Menant actuellement une étude sur les délinquants autochtones et le pouvoir discrétionnaire de la police en Australie, M. Pfeifer a soutenu que ces questions n'ont pas encore été complètement résolues et que les éventuels travaux sur le sujet pourraient être utilisés pour la formation des agents de police et des agents correctionnels.

Monsieur Joe Couture, auteur et professeur d'origine autochtone, a conseillé au SCC de traiter les problèmes d'identité plutôt que les infractions sexuelles dans les interventions auprès des délinquants autochtones. Selon lui, « les problèmes sexuels sont en fait des difficultés liées à l'identité ». Il a fait remarquer que les orateurs n'ont pas abordé les questions relatives aux initiatives d'entraide pour les délinquants et qu'ils ont traité des programmes comme s'il s'agissait

VERBATIM

« Je suis très impressionné par l'ampleur des recherches entreprises par les participants à la conférence et par la diversité des partenariats qui existent. J'espère que la situation se poursuivra et qu'elle ira même en s'améliorant. »

Monsieur James McGuire
Université de Liverpool, Angleterre

« Vous (les fournisseurs de programmes correctionnels) êtes en mesure de regarder au-delà des comportements des individus et la société s'améliore grâce à vos efforts. »
Monsieur David Nussbaum
Université York

« Au cours de la conférence, nous sommes passés des corrélations aux explications sur les théories en matière de criminalité. »
Monsieur Carl Keane
Université Queen

« Il est important d'établir des liens semblables entre le SCC et le milieu universitaire. Nous devons maintenant cesser de tergiverser et passer aux choses sérieuses en matière de recherche correctionnelle. »
Monsieur Serge Brochu
Université de Montréal

« Tout l'élan des activités de recherche m'a grandement impressionné. Le SCC semble très intéressé à établir des liens solides avec les chercheurs universitaires. Ensemble, nous pourrions atteindre une synergie qui procurera de grands avantages aux deux groupes. Cependant, c'est la population qui bénéficiera le plus de cette synergie. »
Monsieur Ed Zamble
Université Queen

Le Service correctionnel du Canada présente la série d'exposés de Don Andrews

Lors du dîner organisé pour les participants à la conférence, le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, a annoncé la création de la « série d'exposés de Don Andrews ». Dans son hommage au brillant chercheur, professeur et défenseur de l'ordre public, M. Ingstrup a mentionné que M. Andrews a largement contribué aux travaux du SCC dans le domaine de la recherche sur les délinquants et qu'il a aidé à orienter l'organisme dans la bonne direction au cours de la dernière décennie. Monsieur Ingstrup a ajouté que la série s'étendra sur une période de dix ans, à raison d'un exposé par année, et que tous les exposés seront ensuite réunis dans un volume relié. Les exposés annuels de Don Andrews porteront sur les enjeux actuels en matière de services correctionnels.

d'une panacée. Monsieur James Hackler, de l'Université de Victoria, a d'ailleurs ajouté que « nous mettons l'accent sur ce qui se passe dans la tête des délinquants et c'est là une perspective plutôt étroite. Nous devons aussi tenir compte de la société dans laquelle ils vont retourner ».

Plusieurs des discussions de la conférence ont porté sur la santé mentale. Monsieur Ray Corrado a précisé qu'il est nécessaire d'obtenir davantage d'information sur les troubles mentaux, les délinquants souffrant de troubles multiples ainsi que les relations entre les jeunes délinquants et les délinquants adultes. « Nous avons constaté que certains jeunes sont en voie de devenir des délinquants violents et nous devons nous pencher sur le phénomène », a-t-il conclu. Selon M. Chris Webster, de la clinique METFORS de Toronto, aucun programme n'a été élaboré pour les délinquants atteints de troubles mentaux en raison de la difficulté inhérente à la tâche et le personnel de la clinique a beaucoup à apprendre du SCC dans ce domaine. Monsieur Webster a d'ailleurs ajouté que le nombre de patients souffrant de troubles mentaux est passé de 400 à 800 depuis 1992 et qu'il est nécessaire d'élaborer des plans pour ce type de délinquants.

Professeur à l'Université York et médecin à la clinique METFORS, M. David Nussbaum dirige actuellement des recherches sur les différents types de comportements agressifs dans le but d'offrir des traitements particuliers aux délinquants. Il a demandé si le personnel du SCC avait l'intention d'élaborer des programmes pour les délinquants souffrant de troubles de la personnalité limites. Monsieur Nussbaum a expliqué que certains traitements médicamenteux administrés à des délinquants violents ont donné des résultats positifs et il a demandé si une approche semblable pourrait être employée dans d'autres situations. Pour sa part, M. Bettman a admis que le traitement des délinquants souffrant de troubles de la personnalité limites pose de nombreuses difficultés et que le SCC a entrepris des recherches dans ce domaine en vue d'élaborer des programmes à l'intention des délinquantes.

Enfin, M. Guy Villeneuve, directeur de l'établissement Archambault, a demandé à l'organisme de diffuser toute l'information sur les travaux de recherche en cours de sorte que les gestionnaires puissent l'afficher sur les babillards des établissements et tenir le personnel informé.

CONCLUSION

Monsieur Steve Wormith a résumé les thèmes dégagés au cours de la conférence de trois jours, à savoir le risque, les besoins et l'adaptation des services correctionnels à la clientèle. Il a déclaré que l'évaluation du risque a fait l'objet de nombreux travaux de recherche, que l'évaluation des besoins a déjà été traitée dans des études mais pas suffisamment et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'adaptation des services. Il a donné comme exemple les interventions effectuées auprès des délinquantes et des délinquants autochtones que l'on tente d'adapter aux besoins des clientèles concernées.

Monsieur Wormith a fait valoir que nous devrions peut-être changer radicalement nos méthodes correctionnelles et mettre l'accent sur la réadaptation à l'intérieur des collectivités plutôt que sur l'incarcération. Au lieu de faire passer les délinquants de la prison à la collectivité, ce dont on a beaucoup parlé pendant la conférence, ne pourrait-on pas éviter toute la partie carcérale de la peine et nous concentrer sur le maintien des délinquants dans la collectivité en toute sécurité ?

Le conférencier a ensuite fait l'éloge de M. Don Andrews, son mentor, pour le leadership dont il a fait montre dans le domaine de la recherche correctionnelle. Il s'est dit très heureux du forum et a vanté le calibre élevé des jeunes chercheurs qui font progresser le savoir dans le domaine correctionnel.

Selon M. Wormith, le milieu universitaire peut renforcer la recherche du SCC tout en contribuant à un traitement correctionnel efficace. Il faut intensifier et élargir les partenariats pour y inclure les gouvernements provinciaux, les organismes connexes, comme les organismes et les spécialistes de santé mentale et le secteur bénévole.

Monsieur Wormith a mis l'accent sur le fait qu'il faut continuer de partager l'information au moyen des véhicules officiels, soit les rapports, les conférences et les articles dans des publications scientifiques. Toutefois, faisant écho aux observations formulées par la sous-commissaire principale dans son allocution d'ouverture, il a réitéré la nécessité pour le SCC d'explorer de nouvelles méthodes de partage de l'information avec le milieu de la recherche et le monde universitaire. ♦

EN VEDETTE sur Internet

Information actuellement disponible sur Internet au sujet des services correctionnels et des divers enjeux dans ce domaine.

National Institute of Corrections (NIC) www.nic.org/inst/

Le NIC constitue un centre d'apprentissage et d'expérience dans le domaine des services correctionnels. Le site Web de cet organisme américain présente diverses sources d'information ainsi qu'un babillard électronique. Celui-ci permet aux internautes de poser des questions sur des aspects correctionnels particuliers, lesquelles seront ensuite lues par d'autres employés des services correctionnels.

Action on Smoking and Health (ASH) www.ash.org/papers/h150.htm

Ce site présente un document d'étude sur le tabagisme dans les établissements correctionnels des États-Unis. Les questions de santé et les enjeux juridiques relatifs à la fumée secondaire dans les établissements y sont également abordés.

Crime, Criminal Justice Efficiency and Imprisonment in Canada

www.fas.umontreal.ca/crim/cr6002/recherche/resume/c4.htm

Ce document de M. Ouimet a été publié dans le journal *Key To Commonwealth Corrections* (n° 19, automne 1994). L'auteur affirme qu'un accroissement des activités criminelles n'entraînerait pas nécessairement une diminution de la capacité du système de justice pénale à combattre le crime.

The Corrections Connection

www.corrections.com/

On y trouve des bulletins de nouvelles mis à jour à la minute près ainsi que de l'information sur diverses questions correctionnelles telles que la propagation des maladies infectieuses dans les établissements, les innovations en matière de préparation des détenus à la libération, les profils de programmes, etc. Le site permet d'avoir accès aux entreprises privées qui œuvrent dans le domaine des services correctionnels. Il présente également de nombreux babillards électroniques au sein desquels les internautes peuvent partager leurs expériences sur des questions correctionnelles comme les délinquants âgés, les bandes et les programmes parallèles. ♦

Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle

Par le personnel des Directions des affaires gouvernementales ainsi que de la planification stratégique et des politiques

Le commissaire du SCC, Ole Ingstrup, s'est rendu à Vilnius, la capitale de la Lituanie, en février pour la cérémonie de signature qui a officiellement lancé le Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle. À cette occasion, il a rencontré le ministre de la Justice lituanien, M. Vytautas Pakalniskis, visité la prison de Lukiskes et rencontré l'Association lituanienne d'aide aux détenus, qui est l'un des principaux partenaires du gouvernement lituanien pour ce projet.

« Je félicite la Lituanie des progrès considérables qu'elle a accomplis depuis la proclamation de son indépendance et je vous félicite des efforts que vous déployez actuellement pour moderniser et instituer un système de justice pénale qui soit humain et progressiste. Nous avons hâte de travailler avec vous pour appuyer vos efforts à cet égard, a dit le commissaire Ingstrup. Je vous remercie au nom du gouvernement du Canada de la confiance que vous mettez en nous, en nous invitant à travailler avec vous au moment de vous lancer dans l'aventure passionnante qui consiste à transformer votre système correctionnel. »

TRANSFORMER LE SYSTÈME CORRECTIONNEL DE LA LITUANIE

Le but de ce Projet Canada-Lituanie est d'appuyer celle-ci dans son objectif de réforme de son système correctionnel. Le gouvernement lituanien veut apporter d'importants changements dans son système de justice pénale afin d'assurer un traitement plus humain de ses délinquants, de créer des solutions de rechange à l'incarcération et d'accroître les chances qu'ont les délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois. Il veut créer un régime de surveillance dans la collectivité et il appuie l'élaboration de programmes communautaires.

Le taux d'incarcération en Lituanie est actuellement de 450 pour 100 000 (comparé à 129 pour 100 000 au Canada, qui a lui-même l'un des taux les plus élevés parmi les pays industrialisés); et il s'élève chaque

année depuis la proclamation de l'indépendance en 1990. Les prisons sont de plus en plus surpeuplées.

Les dépenses atteignent quelque 3 000 \$ par délinquant par année, contre 50 000 \$ au Canada. Cet écart peut être attribué en partie à la différence dans le coût de la vie, mais la plus grande partie, dit M. Fraser McVie, directeur général, Planification stratégique et politiques au SCC, est la différence dans les fonds affectés aux programmes – les programmes qui peuvent décider de l'issue de la réinsertion sociale d'un délinquant, une fois mis en liberté.

De gauche à droite : Jim Siberry, M. Maknickas, chef du régime d'emprisonnement et de la colonie pénitentiaire de Vilnius et Fraser McVie

En outre, le code pénal lituanien, hérité du régime soviétique qui a pris fin en 1990, ne prévoit ni probation ni libération conditionnelle, et les délinquants mis en liberté ne trouvaient que peu d'appuis dans la collectivité.

Lorsque le gouvernement lituanien a décidé qu'il était temps de créer un nouveau code pénal, il s'est aperçu que le modèle canadien de système correctionnel pouvait, dans une large mesure, être adapté chez lui.

Toutefois, des projets comme celui-ci ne présentent pas des avantages que pour le destinataire de l'aide. Monsieur McVie, qui a accompagné le commissaire Ingstrup en Lituanie, et qui servira de conseiller en l'occurrence, dit que des projets de ce genre « nous permettent de mettre à l'essai nos idées dans une autre culture, dans un

contexte différent. Il nous permet de revenir aux principes, de déterminer ce qui est important, compte tenu des ressources limitées dont on dispose ».

LE FINANCEMENT DE L'ACDI, UNE PREMIÈRE POUR LE SCC

Madame Karen Wiseman, directrice générale, Affaires gouvernementales, se réjouit de pouvoir annoncer qu'il s'agit du premier projet du SCC à bénéficier d'un financement pluriannuel de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'argent servira à financer les activités et les voyages entre le Canada et la Lituanie. En outre, le SCC et le ministère lituanien de la Justice permettent à leurs gestionnaires et à leurs employés de donner de leur temps.

« Ce genre de relations élargira nos horizons, et permettra à nos propres employés d'améliorer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles », dit M. McVie.

Le projet s'inscrit dans l'assistance technique offerte par la Direction des affaires intergouvernementales. Il sera géré par M. Ian Nicholson, de cette Direction. Parmi les autres partenaires, mentionnons le ministère de la Justice, la Société John Howard du Canada et la faculté de droit de l'Université Carleton.



De gauche à droite: Graham Stewart, directeur exécutif, Société John Howard; Jonas Stashinskas, Société lituanienne d'aide aux détenus; Fraser McVie; Dru Allen. Monsieur Stewart fait partie des principales ressources non gouvernementales du SCC qui établissent des liens entre le Canada et la Société d'aide aux détenus de Lituanie.

« Je vous remercie au nom du gouvernement du Canada de la confiance que vous mettez en nous, en nous invitant à travailler avec vous au moment où vous vous lancez dans l'aventure passionnante qui consiste à transformer votre système correctionnel. »

Ole Ingstrup
Commissaire

Le Comité directeur lituanien est constitué du ministère de la Justice, du Service des prisons, de l'Association d'aide aux détenus, du Conseil de prévention du crime, de l'Institut de droit et de l'Académie de droit.

HISTORIQUE DU PROJET

Le lancement du Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle est le point culminant d'une série d'échanges entre les deux pays, qui ont commencé en novembre 1997 par une visite en Lituanie, parrainée par l'ACDI, du SCC, de la Société John Howard et de la faculté de droit de l'Université Carleton. Elle fut suivie d'une visite de deux semaines au Canada d'une délégation lituanienne en janvier 1998, puis d'une autre visite en décembre 1998. La Direction des affaires intergouvernementales tient à remercier MM. Jim Siberry, ex-directeur exécutif de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et Dru Allen, directeur, Planification stratégique, qui, au stade de développement de la proposition, ont apporté une contribution utile, essentielle à la réussite du projet. En outre, M. Fraser McVie a été le conseiller principal du SCC qui a, dès le début, participé à l'élaboration du projet et qui a été chargé d'en concevoir les objectifs avec des partenaires lituaniens et canadiens.

En mars 1998, le commissaire Ingstrup a signé un Protocole d'entente avec le ministre lituanien de la Justice, au cours de la conférence internationale, « Outre l'incarcération », dont le SCC a été l'hôte. Depuis cette signature, des responsables

Vytautas Pakalniskis, ministre lituanien de la Justice, signe le Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle avec le commissaire du SCC, Ole Ingstrup.

lituaniens et canadiens travaillent ensemble pour mettre la dernière main au cadre de référence du projet.

SEPT INITIATIVES

Les deux pays ont convenu d'un plan qui comprend sept initiatives précises :

- élaboration d'un **énoncé général de mission** pour exposer les valeurs et les principes qui devraient orienter la mise en oeuvre du système correctionnel proposé;
- élaboration d'un **plan stratégique** fondé sur cet énoncé de mission, en vue d'une mise en oeuvre ordonnée des buts révisés et des pratiques opérationnelles;
- modification du **cadre juridique**, y compris par des avis sur le contenu du projet de code pénal de la Lituanie, en ce qui concerne tout particulièrement sa concordance avec l'énoncé de mission, le traitement humain des délinquants, la création d'un éventail plus large de peines et des dispositions qui permettront la création de mesures de probation et de surveillance postcarcérale;
- examen de l'**administration du système correctionnel**, axé sur les structures organisationnelles et la répartition des compétences et des responsabilités et soutien apporté au gouvernement dans sa volonté de réformer la gestion du système correctionnel et de le transférer du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice;
- **informations et formation relatives aux programmes correctionnels**, y compris transmission d'informations sur l'administration, l'exécution et résultats de programmes correctionnels comme la préparation à la vie active, les programmes pour délinquants sexuels et les programmes pour toxicomanes, ainsi que matériel de formation et soutien destinés à la formation du personnel en vue de la

surveillance dans la collectivité de délinquants jeunes et adultes;

- affectation de **ressources non gouvernementales** pour favoriser l'éducation communautaire, en utilisant l'Association d'aide aux détenus comme base d'un réseau offrant un soutien à la réinsertion des détenus et des délinquants mis en liberté;
- démonstration de l'avantage que procure la **surveillance communautaire** en faisant réaliser par l'Association d'aide aux détenus un projet pilote de services de probation qui comprendrait les enquêtes sur des cas, la préparation de rapports présentenciels et la surveillance de certains délinquants (d'abord, jeunes contrevenants et délinquantes) mis en probation.

Le commissaire Ingstrup présente à M. Pakalniskis une oeuvre d'art autochtone.

Le gouvernement lituanien veut apporter d'importants changements dans son système de justice pénale afin d'assurer un traitement plus humain de ses délinquants, de créer des solutions de rechange à l'incarcération et d'accroître les chances qu'ont les délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois.

« Il s'agit d'un projet ambitieux qui comporte des aspects forts nombreux et forts divers, dit M. McVie. Il y a des besoins concrets auxquels on tente de répondre. »

PARTICIPATION INTERNATIONALE : UNE VALEUR FONDAMENTALE

Le travail international du SCC s'inscrit dans le contexte qu'exprime la valeur fondamentale 4 de sa Mission :

Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.

Le SCC a l'intention d'être un chef de file mondial en contribuant à l'amélioration des services correctionnels et de l'appareil de justice pénale par la promotion d'une saine gestion publique et du respect des droits de la personne; d'une utilisation plus judicieuse de l'incarcération, d'un recours plus large à des solutions de rechange à l'incarcération de type communautaire et de la réinsertion sociale en temps opportun et en toute sécurité des délinquants comme citoyens respectueux des lois. ♦



Double occupation des cellules en Lituanie – vue de la partie supérieure des lits superposés dans une pièce où l'on trouve 20 lits de ce genre et 40 détenus.



Les lits superposés, dont la pièce est remplie, offrent au délinquant peu d'intimité dans un système correctionnel lituanien surpeuplé; c'est une question qui sera abordée dans le cadre du projet de coopération.

L'évaluation du rendement sur l'Infonet



Par M. Martin Devenport, gestionnaire, Système d'information des cadres

L'évaluation du rendement va être désormais « en ligne » grâce à son nouveau site Web créé sur l'Infonet.

Sil y en a parmi vous qui ne connaissent pas le secteur de l'Évaluation du rendement, sachez que celui-ci est avant tout chargé de vérifications, d'évaluations et d'examen, d'enquêtes, de la mesure du rendement et de l'accréditation des programmes. C'est un secteur axé sur l'examen objectif du fonctionnement du Service correctionnel du Canada (SCC) et sur l'établissement de rapports permettant à tous les secteurs de l'organisation de tirer profits des résultats obtenus.

Vous êtes-vous jamais demandé comment une vérification ou une enquête sont effectuées ? Maintenant, vous pourrez consulter les rapports de vérification ou d'enquête sur l'Infonet. Vous êtes-vous jamais interrogé sur le succès des efforts du SCC pour être le meilleur possible tout en réalisant la Mission ? Le site Web de l'Évaluation du rendement vous permettra désormais d'examiner le rendement de l'organisme sur tous les points, bons et moins bons. Vous pourrez ensuite utiliser l'information qui vous concerne afin de déterminer si vous devez prêter plus d'attention à certains aspects de votre secteur opérationnel.

Comme le précise la valeur fondamentale 5 « [...] nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre ». Le Secteur fait un bond en avant en mettant à la disposition de tout le personnel des informations sur le rendement de l'organisation. La visite de notre nouveau site vous permettra d'avoir accès à des informations qui n'étaient pas auparavant

à la portée de nombreux membres du personnel. Même s'il y aura des restrictions quant à l'accès à certaines informations, on fera tout pour les limiter de façon à mettre le plus grand nombre de renseignements à la disposition de tout le personnel. Tous pourront prendre connaissance des bonnes et des mauvaises nouvelles et nous espérons que ce sera une nouvelle et une bonne façon pour l'organisation d'apprendre et de se développer.

Le nouveau site Web de l'Évaluation du rendement remplacera le Système d'information des cadres (SIC), mis au point en 1991 pour fournir aux gestionnaires des informations qui pourraient les aider dans le processus décisionnel. Pendant des années, le SIC a rendu des services précieux. Maintenant, grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la technologie, nous pouvons présenter des informations plus précises et plus détaillées à un plus grand nombre d'employés, et plus souvent. Le site ne remplacera pas simplement le SIC, il contiendra en outre beaucoup de renseignements nouveaux. Ce sera un système d'information nouveau et amélioré à la portée de tous !

Le SCC a toujours eu pour principe la communication de l'information et il a été donné en exemple à d'autres organismes gouvernementaux, au Canada et à l'étranger. Nous continuerons de faire tout notre possible afin de satisfaire vos besoins en matière d'information. Pour visiter notre site, veuillez suivre le lien « Régions/Secteurs » sur l'Infonet. ♦

Un film couronné par un prix

Séquestration

L'histoire d'une survie

Par M^{me} Sharon Williams, conseillère spéciale, Programmes pour les délinquants sexuels

Bien que la prise en otage – ou séquestration – d'un membre du personnel correctionnel soit rare et se produise environ quatre fois par année au Service correctionnel du Canada (SCC), il a été démontré qu'elle a une incidence marquée sur les victimes et sur le SCC. Les études faites par Tanya Nouwens (1995), Sharon Williams (1995), et Seidman et Williams (1997), insistent sur la nécessité d'améliorer la formation offerte aux employés afin de leur permettre d'être mieux préparés en cas de séquestration et de mieux en gérer les conséquences. Le personnel doit être bien informé des options qui s'offrent à lui avant, pendant et après la séquestration. Ces questions et les rôles du personnel de première ligne, du responsable de la gestion des situations d'urgence, du négociateur, de l'équipe d'intervention en cas d'urgence et du personnel du Programme d'aide aux employés sont abordés dans un film de 35 minutes,

Ole Ingstrup, commissaire du SCC, en compagnie des lauréates, à la cérémonie de remise de récompenses du SCC, en mars 1998. De gauche à droite : Ole Ingstrup, Sharon Williams, Maria Valenti, Lucille Matte et Irving Kulik, ancien commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels.

intitulé *Séquestration*, qui fait maintenant partie de la session de formation de tous les membres du personnel.

Séquestration a été produit dans les deux langues officielles par Productions Vidéo 30, une société de production de Montréal,

sous la supervision étroite et la direction de trois membres de la Direction des programmes et de la réinsertion sociale des délinquants : M^{mes} Sharon Williams, Maria Valenti et Lucille Matte. La production de ce film a nécessité deux années, pour l'élaboration du film et l'obtention de l'approbation de la haute direction quant au concept, la révision du scénario, le choix de la société cinématographique et la supervision de la production dans son ensemble.

L'automne dernier, le film a reçu la prestigieuse palme d'or Corpovision, attribuée au meilleur film vidéo de formation de langue française. On l'a de plus soumis à une compétition internationale de langue anglaise.

Les membres du personnel qui ont visionné le film le décrivent comme réaliste et troublant et disent qu'il s'agit là d'un élément efficace de la formation qu'ils reçoivent.

En 1998, M^{mes} Sharon Williams, Lucille Matte et Maria Valenti se sont vu décerner une prime de travail en équipe du SCC pour leurs efforts, leur créativité, leur persistance et leurs services insignes dans la production de ce film vidéo.

Si le film peut réduire la fréquence des séquestrations au SCC ou diminuer leur incidence sur la vie des membres du personnel, le temps et les efforts mis dans sa production n'auront pas été perdus. ♦

Bonne santé = bonne gestion

Par *M^{me} Faith McIntyre, Secteur du personnel et de la formation*

Des études révèlent que les travailleurs du Canada tombent malades à cause de leur travail et souffrent de dépressions et de cardiopathies attribuables à de nombreux facteurs. Un rapport intitulé *Mindsets: Mental Health – the Ultimate Productivity Weapon* confirme que la nouvelle technologie de l'information, l'absence de sécurité d'emploi et l'obligation d'accomplir davantage de travail en moins de temps sont autant de réalités qui font grimper la pression artérielle et rongent la satisfaction professionnelle. Selon une étude sur l'absentéisme en mai 1998 : 26 p. 100 des 2 515 Canadiens sondés ont déclaré s'être absentés du travail pour tension mentale et stress émotionnel.

Une étude réalisée par l'Université d'Ottawa sur l'absentéisme dans un ministère fédéral révèle que 33 p. 100 des employés s'absentent pour des raisons de stress, que 26 p. 100 ont besoin de congés pour des raisons de santé mentale et 23 p. 100 parce qu'ils sont atteints d'une maladie chronique. En 1994, les coûts des congés de maladie et de l'indemnisation des accidentés du travail dans les ministères du gouvernement fédéral équivalaient à un milliard de dollars. D'autres données tirées du Régime d'assurances pour les cadres de gestion de la Fonction publique indiquent que, pendant l'année 1997, 49 p. 100 des réclamations étaient justifiées par la tension mentale. Par surcroît, une enquête récente menée par l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada auprès de ses membres montre que les questions de santé sont l'une des préoccupations premières des cadres.

Ce n'est pas seulement au travail que les employés sont soumis à des stress plus intenses, mais aussi dans la société. Compte tenu que 70 p. 100 de toutes les maladies sont évitables, la prévention est indéniablement la meilleure façon de réduire les coûts sociaux, personnels et financiers élevés de la mauvaise santé. C'est pourquoi de plus en plus de sociétés élaborent des programmes de mieux-être permettant d'offrir des services qui s'articulent autour de facteurs comme la bonne forme physique, la santé et

De gauche à droite : Anthony Coker, Irene Arseneau (représentante du PAE), Carl Watters, John Aubey, Craig Murphy, Patsy LeClari, Raymonde Caissie et Chery Matheson.

le travail par poste. Les avantages de ces programmes et services sont multiples. Des études montrent que chaque dollar investi dans un programme de mieux-être en rapporte en moyenne cinq. Grâce aux programmes en place et en mettant le mieux-être des employés au premier plan, les gestionnaires améliorent l'environnement dans lequel évoluent leurs ressources humaines; les syndicats font en sorte que leurs membres demeurent aptes au travail; les employés continuent de faire des contributions valables tant dans leur milieu de travail que dans leurs collectivités respectives, et le Service parvient à atténuer les effets des facteurs de stress et à accroître la participation de son effectif.

Nous devons cesser de croire que l'être humain est capable de tout et que les gens qui ne peuvent soutenir le rythme font montre de faiblesse. Il devient en effet difficile d'ignorer que les stress de la vie moderne minent la santé et la productivité des gens. Ces facteurs de stress sont d'ailleurs aggravés par l'environnement dans lequel travaillent les employés du Service correctionnel du Canada (SCC), la nature de leurs tâches et leurs responsabilités accrues.

Lors de l'étude de 1996 sur le personnel, 73 p. 100 des répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur emploi, tandis que 58 p. 100 ont déclaré que leur travail était pour eux une source de frustration ou de colère. Soixante-quatorze pour cent des répondants ont indiqué faire du conditionnement physique ou participer à des sports

au moins une fois par mois. La majorité se livraient à ces activités sur leur temps personnel (83 p. 100) tandis que seulement 3 p. 100 faisaient leurs exercices à un moment ou l'autre de leur journée de travail. Parmi les personnes interrogées, 41 p. 100 ont répondu que c'était surtout le manque de temps qui les empêchait de faire de l'activité physique. Deux études sur le personnel, celle de 1994 et celle de 1996, confirment que le SCC doit promouvoir davantage les initiatives axées sur la santé et le mieux-être. Les employés souhaitent aussi mener un mode de vie plus sain. Ils affirment être exposés à des niveaux de stress élevés, surtout lorsqu'ils travaillent en établissement. Ils attribuent ce stress aux conditions de travail, aux perceptions de la sécurité personnelle et au travail par poste. Le SCC, à titre d'employeur, est prêt à aider le personnel à se maintenir en bonne santé et à acquérir de saines habitudes de vie. Chacun demeure cependant responsable de son bien-être personnel.

Le SCC reconnaît l'importance de créer un milieu de travail qui favorise davantage la santé physique et mentale, d'améliorer les lieux de travail et la productivité des employés, d'enrichir les communications et de se préoccuper de la santé dans les activités quotidiennes. Un Comité national du mieux-être a été créé; il s'agit en fait d'un sous-comité du Comité national mixte de la santé et de la sécurité au travail (CNMSST). Les activités suivantes font partie du mandat confié à ce comité mixte patronal-syndical :

- a) militer en faveur du mieux-être en faisant connaître les pratiques exemplaires, les résultats de la recherche et les initiatives en ce domaine;
- b) présenter le mieux-être comme un mode de vie global qui ne met pas seulement l'accent sur la bonne forme physique;
- c) encourager les employés du SCC à mettre sur pied, dans leur établissement ou dans leur région, des initiatives axées sur le mieux-être, et leur donner les moyens de les mettre en œuvre;
- d) travailler de manière proactive à promouvoir le mieux-être dans tous les secteurs du SCC en le présentant comme un moyen indispensable pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire au personnel;
- e) faire ressortir les avantages du mieux-être qui permet de prévenir des problèmes de sécurité et de santé;
- f) porter à l'attention du CNMSST des questions relatives au mieux-être afin qu'il en fasse l'étude et, au besoin, donne son approbation.

Toutes les régions sont représentées au comité de même que les employés du SCC de différents niveaux, l'Institut professionnel de la fonction publique (IPFP) et le Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG). Au cours des réunions, les participants discutent des pratiques dans le domaine du mieux-être et font la promotion de diverses initiatives. Le comité négocie présentement avec le ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada une entente de partenariat en vertu de laquelle les employés du SCC pourraient utiliser leurs installations de conditionnement physique. Les différents représentants régionaux ont rencontré un représentant de chacun de ces organismes afin de commencer la négociation des ententes. D'autres renseignements seront disponibles sous peu; vous pouvez aussi obtenir plus de détails en vous adressant à votre représentant régional. Même si le comité n'existe que depuis 1998, il y a déjà quelque temps que les régions s'intéressent de près aux initiatives axées sur le mieux-être, comme en témoigne les exemples suivants :

RÉGION DU PACIFIQUE

La région du Pacifique possède un centre de conditionnement physique pour son personnel. Le centre de conditionnement physique a été aménagé principalement pour faciliter la tâche au Collège régional de formation du personnel, qui doit faire passer le test d'aptitudes physiques de l'agent de correction aux personnes nouvellement embauchées.

En plus de remplir ce rôle primordial, le centre de conditionnement physique accueille les fonctionnaires fédéraux et les membres de leurs familles immédiates qui veulent améliorer leur santé et leur bonne forme physique, et mieux gérer leur stress en faisant de l'exercice et en participant à des activités sociales et récréatives.

Le Comité du mieux-être de l'établissement Kent s'est intéressé à de nombreuses initiatives au cours de la dernière année et demie. Ce comité a un mandat semblable à celui du Comité national du mieux-être et se compose de représentants des différents groupes de l'établissement, notamment du personnel de première ligne et du syndicat. Monsieur Mike Hale, SGDA, indique que l'un des objectifs du comité est d'améliorer les communications et de mieux répondre aux besoins des employés de l'établissement lui-même. Le comité a pris des mesures pour réaliser cet objectif et d'autres encore. Afin de reconnaître le rendement exceptionnel, l'établissement a mis sur pied un programme de l'employé du mois. Les candidats au titre d'employé du mois sont sélectionnés en fonction de leurs contributions à l'établissement en général et du fait qu'ils ont dépassé les exigences normales de leurs fonctions. L'employé choisi se voit offrir une prime instantanée de même qu'une place de stationnement de choix pour le mois. Le comité tient présentement un concours pour trouver un nom à un programme de suggestions et de questions. Ce programme donnerait au personnel l'occasion de formuler des suggestions ou de poser des questions, et les réponses seraient fournies sur support électronique ainsi que sur un tableau d'affichage. Dans le domaine des loisirs et des sports, l'établissement Kent a invité ses voisins de l'établissement Mountain à participer à un tournoi de quilles dont les recettes seront versées à l'Association des Grands frères. Non seulement cette activité permettra aux participants de se mettre en forme, mais elle resserrera les liens sociaux entre collègues. Dernier élément digne de mention, le comité vient tout juste de commencer à étudier la possibilité de mettre sur pied un programme de thérapie par le rire qui devrait, du moins il faut l'espérer, apporter de la bonne humeur dans l'établissement.

RÉGION DES PRAIRIES

La région des Prairies met présentement à l'essai un programme de médiation par les pairs. Vingt-et-un membres du personnel ont suivi une formation de médiateurs, d'une durée d'une semaine, et, à ce titre, aideront leurs compagnons et compagnes de travail qui veulent déposer des plaintes

de harcèlement en milieu de travail. Le programme a débuté en octobre 1998. Le personnel continuera d'offrir d'autres options, notamment le recours à un organisme de l'extérieur ou à des mesures fondées en droit.

L'établissement Stony Mountain possède un comité d'amélioration du milieu de travail depuis bientôt deux ans. Les membres de ce comité concentrent leurs efforts sur l'organisation d'activités sociales et d'activités de mieux-être, ce qui comprend un barbecue hebdomadaire pendant l'été, la formation d'une équipe de baseball, et un carnaval d'hiver. Le comité bénéficie d'un bon appui de la direction.

RÉGION DE L'ONTARIO

Le Comité régional mixte de la santé et de la sécurité au travail a organisé, au mois de mars, une conférence de deux jours sur le mieux-être et la qualité de la vie en milieu de travail. La conférence a permis d'aborder des sujets tels que les effets du travail par poste, la gestion du stress dû à un incident critique, l'ergonomie au travail et les motifs de stress. Les employés ont assisté nombreux à cette conférence, une bonne occasion de prendre un peu de temps pour soi et d'oublier un peu le travail.

RÉGION DU QUÉBEC

L'établissement La Macaza a organisé pour le personnel un séminaire sur le mieux-être. Ce séminaire portait principalement sur la communication, l'innovation, le changement et l'importance des droits. Tous les employés ont participé au séminaire et ont jugé celui-ci enrichissant.

Les comités d'activités sociales de la région ont décidé d'unir leurs efforts pour mettre sur pied un projet de l'an 2000. Cette initiative prendra la forme d'une célébration à l'occasion du passage vers le nouveau millénaire. L'accent sera mis sur l'interaction, la communication et la sensibilisation sociale.

Cet hiver, la région du Québec a organisé un symposium sur le leadership et ses effets à l'intention des conseillers du Programme d'aide aux employés. Des modules de formation ont été élaborés autour des thèmes de la psychopathologie du travail, du stress consécutif à un traumatisme, du suicide et de la violence à la maison et au travail. Monsieur Louis Fréchette, coordonnateur régional du Programme d'aide aux employés (PAE), a déclaré qu'entre septembre 1992 et septembre 1998, les responsables de ce programme avaient reçu 1 493 demandes d'aide psychologique.

Grâce aux efforts des conseillers du PAE et au respect qu'ils ont de la dignité de leurs clients, il a été possible d'assurer le suivi de ces demandes et d'offrir des séances d'orientation à plus de 85 p. 100 des auteurs de ces demandes. Le symposium a fourni aux conseillers une occasion d'échanger sur différents aspects du milieu de travail, de se renseigner sur une foule de sujets et de nouer des liens précieux.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'établissement Atlantique a mis sur pied un comité du mieux-être à l'automne 1998. Ce comité a pour mission de chercher à accroître le mieux-être mental, physique et spirituel de toutes les personnes à l'emploi de l'établissement. Les membres du comité se réunissent à tous les mois afin d'organiser différentes activités grâce auxquelles ils pourront s'acquitter de leur mieux de la mission qui leur a été confiée. Voici quelques exemples de ces activités : Centre de ressources sur le mieux-être de la chapelle, activités à l'heure du lunch, activités de promotion de la bonne forme physique, cliniques-santé, campagnes de sensibilisation à la santé, activités de promotion du nouveau millénaire et étude de questions relatives au travail par poste.

La région de Halifax dirigera un programme d'abandon du tabac à l'intention des employés qui souhaitent se débarrasser de leur dépendance à la nicotine. Le programme est entièrement financé par l'administration régionale. On espère que ce projet permettra à un grand nombre d'employés de cesser de fumer.

ADMINISTRATION CENTRALE

L'administration centrale du SCC propose des activités pour revitaliser le milieu de travail des employés. Le Comité de revitalisation est à la recherche de moyens pour accroître la satisfaction professionnelle et rendre la vie au travail plus agréable. Le comité consacre une bonne partie de ses énergies aux activités suivantes : séances d'information à l'heure du lunch, trousse de bienvenue pour les nouveaux employés à l'administration centrale, douches sur place à l'intention des employés qui veulent faire de l'exercice durant la journée, programme d'affectation de l'administration centrale, tarifs d'entreprises dans les centres de conditionnement physique situés au centre-ville, et étude d'autres sujets de préoccupation. En collaboration avec les employés, le comité s'efforce de cerner de nouveaux moyens et de nouvelles stratégies pour revitaliser l'administration centrale.

Étant donné la structure actuelle du SCC, plusieurs facteurs ont une incidence directe sur la santé et le mieux-être des employés. L'un de ces facteurs est le travail par poste. Pour l'instant, dans les établissements pour hommes, l'horaire de travail est presque toujours le même : sept jours de travail, suivis de trois jours de congé, puis sept jours de travail suivis de quatre jours de congé. C'est un horaire qui comporte de longues heures de travail et qui semble engendrer un taux élevé d'absentéisme de même que des coûts importants en dollars et en ressources humaines. L'enquête de 1996 sur le personnel comportait sept questions sur le travail par poste. La majorité des employés du SCC qui ont répondu au questionnaire et qui travaillent par quart ont alors indiqué que les heures et les horaires de travail variables avaient des répercussions négatives sur différents aspects de leur vie privée. Le Service admet qu'il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de modifier les horaires des quarts de travail et est d'avis que ces modifications doivent être proposées et acceptées par le personnel de première ligne. Un projet pilote est en cours à l'établissement Matsqui. Le projet se déroule de la base au sommet et est dirigé par un comité sur le travail par poste, créé par l'établissement; dont les membres travaillent en collaboration avec un conseiller de l'extérieur. La première étape du projet a consisté à évaluer les besoins. Cette évaluation a révélé que l'âge moyen des répondants était de 38,4 ans et que le nombre moyen d'années de travail par poste était de 13,1. De surcroît, 11,8 p. 100 des répondants travaillent en plus au noir ou occupent un second emploi. L'évaluation des besoins a montré les préférences des employés quant au nombre de journées de travail consécutives avant de se reposer; elle a également permis d'établir que les horaires de travail devaient tenir compte des besoins des travailleurs de même que des exigences administratives concernant le maintien de la neutralité des coûts et du total des heures de travail.

Des agents de correction de tous les niveaux ont participé à un processus de sélection en regard des nouveaux horaires de travail proposés. Ce processus a non seulement conduit à l'adoption de nouveaux horaires, mais aussi à l'intégration dans le projet d'un programme d'éducation concernant le travail par poste. Ce programme visait à favoriser une meilleure compréhension du travail par poste et des besoins du travailleur; les agents de correction et leurs familles étaient invités à y participer à titre volontaire.

Le projet pilote de Matsqui a suscité le désir de mettre sur pied d'autres projets. En juin

1998, le Comité de direction a approuvé la mise sur pied de dix autres projets pilotes sur le travail par poste dans l'ensemble des régions. On a eu recours à un processus de consultation mixte patronal-syndical pour choisir les endroits où les projets seraient exécutés et l'entrepreneur qui en assumerait la responsabilité. Le 11 janvier 1999, une première réunion, à laquelle assistaient l'entrepreneur, le commissaire adjoint, Personnel et formation, et le SESG, s'est tenue à Ottawa. Le projet pilote de Matsqui sera évalué en avril 1999, c'est-à-dire un an après l'entrée en vigueur des nouveaux horaires des quarts de travail.

Monsieur Dan Ferguson, coordonnateur national des travaux de recherche sur le travail par poste, affirme que la meilleure variable pour prédire le succès d'un projet concernant les horaires de travail est la mesure dans laquelle les agents de correction sont consultés et « s'approprient » ensuite le processus. C'est là un aspect très important du projet sur le travail par poste et, dans tous les établissements retenus, les agents de correction seront invités à faire connaître leur opinion.

Le mieux-être, c'est l'affaire de chacun. Pour sa part, le Service correctionnel du Canada axe ses interventions sur plusieurs aspects du mieux-être en milieu de travail. Pour tout renseignement, communiquez avec le représentant de votre Comité régional du mieux-être, consultez les sites du Comité national du mieux-être (pf En direct) ou renseignez-vous sur les initiatives de mieux-être dans votre région en visitant les sites régionaux d'Infonet.

En unissant nos efforts, nous réussirons à créer un milieu de travail sain pour tous les employés du Service. ♦

Les représentants au Comité du mieux-être :

Président John Rama	(613) 995-8899
Région du Pacifique Gerry Ayotte	(604) 853-7474 poste 246
Région des Prairies Brenda Froese	(780) 472-6052 poste 415
Région de l'Ontario et IPPF Carolyn Teeple	(613) 545-6962
Région du Québec Yvon-Paul Charette	(450) 661-9550 poste 3429
Julie Dubois	(450) 478-5993 poste 6641
Sylvie Cadieux	(819) 275-2315
Céline Girard	(418) 285-2455
Région de l'Atlantique Peter Grandy	(902) 426-1881
SESG Michel Charbonneau	(613) 232-4821
Secrétaire administratif Faith McIntyre	(613) 995-2558

Un sondage national témoigne du soutien accordé aux priorités du Service correctionnel du Canada

Par *M^{me} Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

Un sondage national visant à évaluer ce que pensent les Canadiens du système correctionnel et du crime organisé a montré que, à leur avis, le système correctionnel est plus clément qu'il ne l'est en fait, mais ils sont très favorables à l'approche du Service correctionnel du Canada (SCC) à l'égard de la réadaptation et de la réinsertion sociale.

Le sondage a également révélé que des idées fausses analogues caractérisaient la façon dont les Canadiens voient le crime organisé.

Le sondage avait été commandé par le Solliciteur général du Canada afin d'examiner les attitudes et les connaissances au sujet de ces deux questions prioritaires.

LE SYSTÈME CORRECTIONNEL : LE SCC EST SUR LA BONNE VOIE

Dans le domaine des services correctionnels, le sondage a permis de constater que les Canadiens sont généralement plus portés à désigner la « réadaptation » comme le but premier du système correctionnel plutôt que la « punition » (dans une proportion de 58 p. 100 contre 42 p. 100). Ils sont en outre très favorables aux options en matière de détermination de la peine pour des crimes non violents, par exemple le dédommagement et le service communautaire, plutôt que l'emprisonnement.

Le sondage a également montré que, sur trois mesures clés, les Canadiens croient encore que le système est plus clément qu'il ne l'est en réalité :

- la majeure partie des Canadiens croient que le taux d'incarcération au Canada est inférieur ou à peu près identique à celui de pays occidentaux comparables, alors que, en fait, il est plus élevé;
- les Canadiens estiment que le taux de libération conditionnelle est de beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité;
- la plupart d'entre eux surestiment de beaucoup la proportion dans laquelle les délinquants commettent de nouveaux

crimes pendant qu'ils sont en liberté conditionnelle, c'est-à-dire sous surveillance dans la collectivité.

Malgré ces constatations, les Canadiens continuent d'exprimer une forte préférence pour la libération conditionnelle plutôt que pour l'emprisonnement des détenus jusqu'à l'expiration de leur peine avant de les retourner dans la collectivité sans surveillance. On trouve cette préférence même chez ceux qui pensent que le but premier du système devrait être la punition, dans une proportion de deux contre un. Dans l'ensemble, les Canadiens sont très favorables au régime de mise en liberté discrétionnaire en fonction du risque du SCC; 16 p. 100 seulement disent qu'ils sont un peu ou très opposés.

Ce soutien apporté à la libération conditionnelle s'accroît lorsque les idées fausses au sujet de la clémence du régime de libération conditionnelle sont corrigées. Par exemple, le taux d'approbation de la libération conditionnelle de l'auteur fictif d'une introduction par effraction s'est accru sensiblement lorsque les participants ont été mieux informés au sujet du délinquant et de la façon dont la libération conditionnelle fonctionne.

LE CRIME ORGANISÉ : UN PROBLÈME GRAVE

Lorsque les Canadiens pensent au crime organisé, ils sont extrêmement nombreux à penser à la drogue – peut-être à cause des images stéréotypées qui paraissent dans les médias habituels. Le trafic et l'importation de drogues sont les crimes organisés les plus couramment indiqués, et ils sont considérés comme les plus graves.

L'exploitation de maisons de jeu, le blanchiment d'argent et la contrebande de cigarettes ou d'alcool sont d'autres exemples mentionnés. La criminalité en col blanc ou le crime dans l'entreprise, comme les escroqueries sur les marchés boursiers ou l'évacuation illégale de déchets dangereux, étaient généralement moins souvent

considérés comme des exemples de crime organisé.

Un grand nombre de Canadiens ont « participé » au crime organisé, en achetant des cigarettes ou de l'alcool de contrebande. Un tiers de tous les participants au sondage disent qu'on a voulu leur vendre des cigarettes, de l'alcool ou des drogues illégales. Parmi eux, la moitié (et les deux tiers des moins de 30 ans) avaient soit acheté ces produits soit connu des gens qui en avaient acheté. Les acheteurs de marchandises de contrebande voyaient généralement ces infractions comme moins graves que les autres.

Les Québécois ont tendance à s'inquiéter davantage du crime organisé que d'autres Canadiens, en raison de la visibilité que ce problème a eue dans cette province ces dernières années.

Dans l'ensemble, toutefois, les Canadiens veulent que le crime organisé soit traité de façon plus sévère que d'autres formes de crime, et que les gouvernements affectent plus de fonds à la lutte contre ce genre de criminalité. En fait, si on leur demande de faire un choix, les Canadiens en font une priorité en matière de dépenses pour le gouvernement avant toutes les autres options proposées, à l'exception des soins de santé.

NÉCESSITÉ D'UNE INFORMATION DU PUBLIC

Ce sondage confirme les conclusions de sondages antérieurs – plus précisément, qu'il faut faire un effort d'information du public pour aider les Canadiens à avoir des perceptions exactes tant du système correctionnel que du crime organisé – le genre de perceptions qui soutiendra une prise de décision éclairée. ♦



Reconnaître la valeur des valeurs

Le respect

Par M^{me} Holly Flowers, chargée de projet et M. Brent Schwieg, gestionnaire principal de projet, Secteur du personnel et de la formation

Véronique travaillait comme agente de correction II au sein de l'établissement. Elle avait tendance à éviter l'un des délinquants du nom de Chris. Ce dernier était un individu à besoins élevés qui demandait souvent de l'aide pour exécuter même les tâches les plus simples. Véronique avait remarqué qu'elle s'impatientait rapidement avec lui car elle devait fréquemment lui répéter les instructions de base et s'assurer qu'il effectuait bel et bien ses tâches quotidiennes dans la salle de séjour, puisqu'il avait l'habitude de les oublier ou négligeait tout simplement de les faire.

Un jour, Véronique perdit son calme et dit à Chris : « *Je n'arrive pas à croire que tu ne te sois pas présenté à ton rendez-vous chez le dentiste ce matin. Je te l'ai pourtant rappelé à deux reprises avant le déjeuner. C'est*

incroyable ! Je me demande parfois si ce que je dis n'entre pas par une oreille pour en ressortir par l'autre ! »

Mesurez votre réaction à la situation qui précède en encerclant le chiffre qui correspond le mieux à ce que vous ressentez vis-à-vis les énoncés suivants :

AUTO-ÉVALUATION

Pour les questions 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9, accordez-vous 1 point chaque fois que vous avez encerclé les réponses 1 ou 2. Ne vous attribuez pas de point si vous avez encerclé le chiffre 3 et soustrayez 1 point chaque fois que vous avez choisi les réponses 4 ou 5. Pour les questions 4, 7, et 10, soustrayez 1 point chaque fois que vous avez encerclé les réponses 1 ou 2 ; ne vous accordez pas de

	Fortement en désaccord	En désaccord	Aucune réaction	En accord	Fortement en accord	
1. Les gestes de Véronique vont dans le sens de notre objectif.	1	2	3	4	5	
2. Véronique respecte les différences qui existent entre elle et Chris.	1	2	3	4	5	
3. Véronique respecte les obligations professionnelles liées à son poste d'agente de correction.	1	2	3	4	5	
4. L'attitude de Véronique envers Chris nuit vraisemblablement aux chances de Chris de devenir un citoyen respectueux des lois.	1	2	3	4	5	
5. La conduite de Véronique démontre son respect pour la Mission du SCC.	1	2	3	4	5	
6. La réaction de Véronique est de nature punitive.	1	2	3	4	5	
7. Véronique correspond au profil recherché pour le poste d'agent de correction au sein du SCC.	1	2	3	4	5	
8. Chris sera plus enclin à répondre de façon positive au style direct utilisé par Véronique que si cette dernière avait utilisé une approche plus nuancée.	1	2	3	4	5	
9. Cette situation ne nécessite aucune mesure corrective. Ce genre d'altercation se produit fréquemment en milieu correctionnel.	1	2	3	4	5	
10. Peu importe le degré de respect que manifestait Chris envers Véronique ou tout autre agent de correction, il pourrait en être sérieusement affecté suite à cet incident.	1	2	3	4	5	

Éclairer le SCC dans le processus de recrutement et de la sélection

point si vous avez encerclé 3 et accordez-vous 1 point chaque fois que vous avez opté pour les réponses 4 ou 5.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Le total de vos points se situe entre 0 et 3

Vous êtes enclin à être très irrespectueux envers les autres. Cela risque fortement de compromettre la réalisation de l'objectif.

Le total de vos points se situe entre 4 et 6

Vous faites généralement preuve de respect envers les autres. Vos rapports avec les individus sont probablement ouverts, équitables et humains.

Le total de vos points se situe entre 7 et 10

Vous démontrez un grand respect face à autrui. Vous avez la ferme conviction que des rapports respectueux sont essentiels pour préparer les délinquants à la mise en liberté.

Dans le milieu du Service correctionnel du Canada (SCC), les employés se retrouvent fréquemment dans des situations où leurs valeurs diffèrent de celles d'autres personnes ou d'autres groupes. Il est primordial que les employés possèdent les valeurs fondamentales correspondant à celles énoncées dans la Mission du SCC et qu'ils les fassent valoir.

Dans l'étude de cas précédente, Véronique n'a pas su traiter Chris avec un degré de respect acceptable et ce manquement doit être porté à son attention. Il n'est pas facile de déterminer s'il s'agit d'un incident isolé ou du reflet d'un modèle de comportement irrespectueux de la part de Véronique. Il est certain que toute personne respectueuse s'est déjà retrouvée, un jour ou l'autre, dans une situation où elle s'est comportée de façon un peu moins respectueuse qu'à l'accoutumée. Par ailleurs, certaines personnes manquent fréquemment de respect envers les autres. Cela a sûrement été très difficile pour vous de répondre aux questions 7 et 9.

L'employé doit être capable de respecter les différences, quand elles surgissent, et de remplir ses obligations professionnelles. De plus, sa façon de réagir face aux différences de points de vue, de croyances ou d'idées aura un impact significatif sur son aptitude à encourager et à aider le délinquant de façon efficace ainsi qu'à travailler avec les autres membres du service correctionnel.

Dans l'étude de cas précédente, Véronique fut irrespectueuse envers Chris. Cependant, sa réaction n'est pas nécessairement de nature punitive; il faudrait connaître davantage le contexte dans lequel s'est déroulée l'altercation. Cela aurait pu rendre la question 7 un peu moins difficile à répondre. Un manque de respect délibéré et méchant peut se révéler punitif. Il s'agit d'une situation extrême où un système de valeurs individuel se heurte aux valeurs et à la Mission de l'organisation.

Il est primordial que les employés respectent les lois canadiennes, de même que l'autorité, la philosophie de la justice sociale et la Mission du SCC. Ils seront confrontés à différentes valeurs et croyances parmi les divers groupes de délinquants, ainsi qu'au sein du personnel et des autres partenaires du système de justice pénale. Il est essentiel qu'ils puissent faire preuve d'empathie tout en préservant leur système de valeurs.

Le respect est une valeur très importante qui se retrouve au cœur de la Mission du SCC. Le respect est d'ailleurs la plus importante des cinq valeurs à être évaluées au cours du processus de recrutement et de sélection pour les postes d'agents de correction I et II ainsi que pour ceux de surveillants correctionnels.

Le respect englobe la capacité à respecter les règles, à reconnaître et à accepter les normes et limites d'une société. Le respect implique que l'on accepte d'être dirigé et que l'on appuie les chefs, de même que les représentants de l'autorité. Le respect conduit l'individu vers une ouverture à des opinions différentes, en le faisant reconnaître et explorer les besoins d'autrui. Le respect se définit par la capacité à interagir avec autrui de façon appropriée, à éviter de porter des jugements et à chercher à comprendre d'autres points de vue. Le respect nous amène à respecter les lois et à défendre les droits d'autrui.

La notion de respect fait référence à la façon dont vous aimeriez que l'on vous traite. Traiter tous les individus avec respect, sans égard à leur statut, race, religion, sexe ni à toute autre différence, est la chose la plus fondamentale, non seulement pour le SCC mais également pour le Canada. ♦

La conservation de l'eau potable... Une pratique souvent négligée

Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux

La liste des mesures potentielles et des appareils disponibles afin d'économiser l'eau potable ne fait que s'allonger d'une année à l'autre compte tenu des développements technologiques dans ce domaine. Les quelques conseils et pratiques qui suivent nous semblent particulièrement pertinents afin de réduire la pression exercée sur la demande en eau potable, cette précieuse ressource naturelle.

POURQUOI CONSERVER L'EAU POTABLE ?

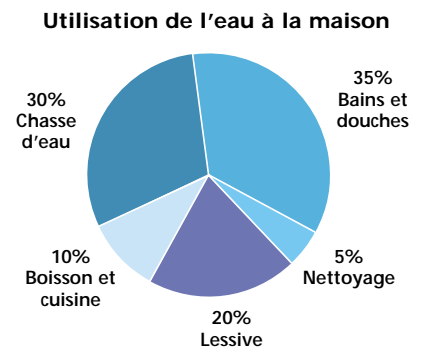
La réponse fondamentale à cette question, tient du fait qu'on introduit des contaminants dans l'environnement (chlore, boues de filtration, émissions atmosphériques engendrées par l'utilisation d'énergie pour rendre l'eau potable, etc.) à chaque litre d'eau que l'on traite pour la rendre potable. Mais il faut également considérer que la surconsommation entraîne inévitablement des coûts supplémentaires en pompage et en traitement de l'eau potable (notamment en électricité, en produits chimiques et en équipements) en plus d'impliquer des sommes énormes en capitalisation (agrandissement des usines de traitement, des conduites, des réservoirs et des filtres, remplacement prématuré des pompes) qui se traduisent à leur tour en impacts écologiques.

Par ailleurs, plusieurs experts de l'ONU appréhendent des pénuries d'eau potable au cours du siècle prochain¹. Cette rareté de l'eau – qui est d'ailleurs souvent à l'origine de crises, de guerres ou de conflits entre pays – est attribuable principalement à la croissance démographique dans le monde, à la pollution, à l'urbanisation, à l'irrigation et aux changements des modes de consommation. Devant ce cri d'avertissement que nous lance la communauté scientifique internationale, et malgré le fait que l'or bleu est abondant au Canada, il est difficile de justifier son gaspillage...

RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE L'EAU

L'illustration démontre la répartition des usages domestiques de l'eau. Par extension,

mise à part les pertes attribuables aux fuites dans les réseaux de distribution et certains usages industriels (comme les buanderies et les appareils qui utilisent l'eau comme agent de refroidissement), la répartition de l'utilisation de l'eau sur le plan institutionnel est relativement similaire. Alors à vous maintenant de cibler vos initiatives de conservation de l'eau potable, là où les économies potentielles sont les plus importantes...



QUE PEUT-ON FAIRE DANS UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ?

- Élaborer puis mettre en œuvre un plan institutionnel de conservation de l'eau.
- Vérifier les fuites d'eau des réservoirs de toilettes, des robinets, des tuyaux et adopter un programme continu de surveillance et de réparation des fuites sur le réseau institutionnel de distribution d'eau.
- Utiliser des appareils économiseurs d'eau, plus particulièrement dans la salle de bain (aérateurs aux robinets, pommeaux de douche à débit réduit, toilettes à faible consommation [6 litres/chasse], etc.).
- Éviter les équipements qui utilisent l'eau comme agent de refroidissement (climatiseurs, compresseurs).
- Installer des compteurs d'eau aux endroits stratégiques en établissement et effectuer un suivi régulier des consommations puis communiquer aux responsables leur performance à ce sujet.
- Monter un programme de sensibilisation à la conservation de l'eau pour le personnel. ♦

¹ Gouvernement du Québec. *L'eau potable une ressource précieuse pour tous*. Environnement Canada, Direction des enjeux hydriques, Service de la conservation de l'environnement.

Un nouveau départ

Par M. Bill Mabey, rédacteur indépendant

Soloman Semigak est enfin en liberté, en quelque sorte ! Cet Inuit de 30 ans, détenu de l'établissement Springhill, a obtenu une libération conditionnelle et il a été envoyé dans un foyer de transition à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en janvier 1999. Il est maintenant libre de s'occuper comme il l'entend. Son autodiscipline lui évitait, avec l'aide de quelques amis et du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC), un retour en prison.

Soloman Semigak observe le port de Halifax.

« Le plus difficile, c'est que je n'étais jamais allé en ville avant ma libération. C'était plutôt intimidant, et un peu inquiétant, se rappelle-t-il. En rétrospective, je pense que cela aurait été beaucoup plus facile si j'avais bénéficié de quelques permissions de sortir avec escorte pour me familiariser un peu avec la ville avant de venir m'y installer. »

Soloman est originaire de Makkovik, village isolé de 300 habitants au Labrador. Même si la ville lui était étrangère, il a eu quelques bons contacts et il cherche à améliorer sa situation. Il participe à différents programmes et évite les ennuis. Ses liens solides avec la spiritualité autochtone l'ont également aidé à rester sur le chemin étroit qui le mène vers l'avenir. « Un ami m'a donné une plume d'aigle dont je tire de la force, et un autre ami m'a donné de l'herbe sacré dont je peux me servir pour éviter et éliminer les mauvais sentiments et les mauvaises dispositions. »

Alors qu'approche la fin de ses deux premières semaines au foyer de transition, « Sol » a suffisamment impressionné le personnel par ses progrès pour obtenir une autorisation de voyager et pour que soit

repoussée son heure de rentrée afin qu'il puisse assister aux cérémonies de la suerie dans la réserve de Millbrook, à Truro en Nouvelle-Écosse, à environ 100 kilomètres de Halifax.

Ses premiers succès dans ses efforts pour s'adapter à la vie à l'extérieur, il les attribue à ses séances individuelles avec M^{me} Sarah Anala, agente de liaison inuite pour la région de l'Atlantique, pendant qu'il purgeait sa peine à l'établissement Springhill. Soloman mentionne également le programme Challenge to Change et l'aide de M^{me} Ramona O'Brien, animatrice.

Soloman prend le temps de naviguer sur Internet au MT&T Sho & Tel Centre à Halifax en Nouvelle-Écosse.

Malgré le choc culturel qu'il a subi à Halifax, Soloman se tourne vers l'avenir. Il a pris contact avec le Centre d'accueil autochtone Mi'kmaq, où il a trouvé de quoi occuper son temps et son esprit. « Au Centre d'accueil, on m'a accepté au Kjipuktuk Aboriginal College, mais je dois attendre un mois avant le début d'un nouveau cours. » C'est pour lui une difficulté inattendue, qu'il doit apprendre à affronter. « C'est un autre obstacle dans le processus de mise en liberté, car le fait d'avoir un mois à passer sans suivre des programmes a créé chez moi du stress ». Sol dit que les libérés conditionnels y gagneraient à bénéficier de programmes en place au moment de la libération.

« Il est difficile à qui vient du milieu carcéral, où l'emploi du temps est toujours déterminé d'avance, d'occuper tout ce temps libre. On ne sait tout simplement pas ce qu'il y a de mieux pour soi. » Il se rend compte que c'est à ce stade que certains

libérés conditionnels manquent aux conditions de leur mise en liberté, en comblant le vide par des fréquentations peu recommandables et des activités suspectes. « C'est pourquoi beaucoup retournent en prison. »

Selon M^{me} Clara Prosper, directrice du Kjipuktuk Aboriginal College, Soloman est un bon candidat pour sa liste exhaustive de programmes, mais, d'abord, « il lui faut un programme de pré-apprentissage. »

« Nous adoptons une approche holistique de l'éducation, qui comprend une évaluation des besoins de chacun, la détermination des ressources, les obstacles à l'éducation et à l'emploi, la fixation de buts et le soutien. » Madame Prosper dit que c'est en partie pour des gens comme Soloman que le Collège veut offrir un accès aux études et un soutien qui donnent aux Autochtones la possibilité d'atteindre leurs buts.

Clara Prosper, directrice du Kjipuktuk Aboriginal College, discute des programmes avec Soloman, qui prépare son avenir.

Le but de Soloman Semigak est d'aller à l'Université Dalhousie et d'obtenir un diplôme en linguistique. « Chez moi, j'ai enseigné l'inuktitut, ma langue maternelle, à de jeunes élèves. J'aimerais y revenir, et je serais très heureux d'obtenir un diplôme en linguistique. Je vais faire ce qu'il faut pour l'obtenir. »

Entre-temps, il s'occupe en allant à la bibliothèque municipale, relaxe en jouant au billard et en visitant le Centre d'accueil, et s'efforce de construire le système de soutien dont il a besoin pour continuer de refaire sa vie. « Je sais que les choses se replacent lentement; je n'ai donc qu'à continuer dans cette voie et à être patient face aux difficultés de chaque jour. » ♦

Programme de formation correctionnelle

Suerie
Suerie

Novembre 1998

Par M. Bill Crossman, M. Richard Allen, M^{me} Kelly Rivard, PFC 2000, Formateurs : M^{me} Yolande Sear, Collège régional de formation du personnel, M^{me} Karen Mathews, Assurance de la qualité, administration régionale, et M. Robert Babineau, sous-commissaire adjoint, région de l'Atlantique.

Il existe différentes façon de faire l'expérience de la « spiritualité », cela dépend de la culture à laquelle nous appartenons et des croyances que nous avons, qu'il s'agisse de la chrétienté ou des traditions autochtones, les raisons invoquées pour la spiritualité sont universelles.

En novembre 1998, des participants au Programme de formation correctionnel 2000 et des membres du personnel mis à contribution dans l'exécution de ce programme offert au Collège régional de formation du personnel de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick, ont eu la possibilité de faire l'expérience d'un nouveau genre de spiritualité et de connaître la tradition de la suerie pratiquée par les Autochtones. Cette expérience a été rendue possible grâce à l'initiative de M. Ted Baker, coordonnateur des Questions autochtones pour la région de l'Atlantique, qui nous a invités à recevoir de la formation pratique et à bénéficier d'une séance de sensibilisation dont nous profiterons tout au long de notre carrière au SCC. Les sueries ont eu lieu dans la réserve de la Première nation de Bouctouche au Nouveau-Brunswick sur une période de trois semaines et seulement trois ou quatre recrues ou membres du personnel participaient à chacune des sueries. Le nombre de participants était limité pour nous permettre de bénéficier davantage de l'expé-

rience et de partager la suerie avec les membres de la collectivité autochtone locale et d'autres réserves, ce qui a donné un bon équilibre culturelle. Les cérémonies se sont déroulées dans des endroits différents pour les hommes et les femmes, comme le veut la tradition, et ont été animées par les Aînés John et Carol Peters. Après la cérémonie, tous les participants se sont réunis autour d'un repas traditionnel au domicile du couple. Tous les participants ont vécu des expériences semblables à de nombreux égards et par ailleurs uniques.

Étant donné les valeurs et les principes éthiques que véhiculent aujourd'hui le personnel du SCC, la valeur d'un programme de ce genre est inestimable. L'initiative nous a permis de comprendre, au cours d'une expérience courte, mais combien importante, une culture autre que la nôtre et d'appliquer les connaissances acquises dans nos activités quotidiennes.

Les participants ont eu de la difficulté à exprimer l'expérience émotionnelle qu'ils avaient vécue. Ne connaissant pas grand chose des cultures autochtones dans notre région, nous avons appris quelque chose de nouveau dès le moment où nous sommes entrés dans la réserve et dans la suerie et nous sommes repartis en comprenant davantage la culture autochtone. ♦

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

« Lorsque l'on décide de prendre part à une suerie, il faut avoir de bonnes raisons pour le faire. Il faut le faire de façon désintéressée, avec un esprit et un cœur ouvert. »
Tanya Hitz

« Cette nouvelle expérience m'a permis d'étendre mes connaissances sur d'autres cultures et façons de faire. Je le recommanderais à tous ceux qui ont un esprit ouvert. »
Steven MacNeil

« L'expérience m'a ouvert les yeux sur la culture autochtone et m'a permis de la comprendre un peu mieux. Je recommanderais cette expérience à tous ceux qui sont avides d'apprendre. C'était fantastique ! »
Josh Strickland

« C'était pour moi une expérience nouvelle et merveilleuse dont je me souviendrai toujours comme la chance de ma vie pour m'ouvrir les horizons. Merci pour tout. »
Shane Ranahan

« Une chance d'apprendre et de comprendre ! Une expérience fantastique qui m'a ouvert les yeux. De telles expériences nous permettent à nous les agents de nous sensibiliser aux autres cultures. On peut toujours essayer d'expliquer quelque chose à quelqu'un, mais il n'y a rien comme le vivre ! »
Jeff Curtis

« Une expérience excellente et qui a de l'impact. Toutes les nouvelles recrues devraient pouvoir la vivre. »
Brook Mitchell

« La suerie m'a donné une nouvelle conscience de moi-même. Elle nous donne la possibilité de voir la spiritualité d'une façon différente de la nôtre. Si vous avez la chance de la vivre, profitez-en. »
Jill Faulkner

« Une expérience spirituelle qui en vaut la peine. C'est un nouvel endroit où l'on veut retourner encore et encore. »
Jody MacLennan

« Je savais que les choses étaient différentes; ma perspective avait changé après avoir vécu l'expérience. »
Alison Gus Loder

« C'est quelque chose dont je me souviendrai toute ma vie. J'encourage tous ceux qui ont l'occasion de le faire à ne pas laisser passer cette chance inestimable de grandir et d'apprendre. »
Todd Ross

« C'était pour moi un grand honneur de recevoir une invitation à une suerie. J'ai eu une excellente occasion d'avoir un petit aperçu de ce que représente la diversité culturelle. »
Kenzie Cook



De gauche à droite :
Première rangée : Emile Belliveau, Greg Allen, Lori Smith, Allison Loder, Kenzie Cook, Jeff Curtis, Tony Dickie.
Deuxième rangée : Jennifer Fillmore, Lynn McMillan, Jill Faulkner, Andrea Atwell.
Troisième rangée : Jody MacLennan, Brooke Mitchell, Tayna Hitz.
Quatrième rangée : Steven MacNeil, Yolande Sear, Keith King, Kelly Rivard, Kevin Singleton, Todd Ross.
Dernière rangée : Bill Crossman, Richard Allen.

Partenariat avec les établissements résidentiels communautaires

Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté

Par *M^{me} Jennifer Rose, agente de libération conditionnelle, bureau de libération conditionnelle de Kentville*

Les trois établissements résidentiels communautaires (ERC) en service dans le district rural de la Nouvelle-Écosse sont des membres essentiels de ce district, et les acteurs clés dans la réalisation de la Mission du SCC. Ils sont la maison Howard de l'Armée du salut, à Sydney, la maison Lavers de la Dismas Society, à

qui permettraient d'atteindre l'objectif de réduction de la récidive.

Une approche fondée sur le retour aux priorités a été adoptée par le groupe. Les énoncés de Mission du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et

des trois établissements résidentiels communautaires ont été comparés, ce qui a permis de constater que l'on partageait de part et d'autre des objectifs similaires. En effet, bien que le libellé de leurs documents respectifs puisse être différent, chacun des intervenants a signifié sa volonté de soutenir les efforts de réinsertion sociale des délinquants tout en protégeant la société. Les partenaires communautaires maintiennent leur engagement d'apporter l'aide nécessaire aux délinquants et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que leurs résidents continuent de progresser vers une libération conditionnelle totale et parviennent à l'expiration de leur peine.

David Cail, directeur du district rural de Nouvelle-Écosse, s'adressant aux représentants des établissements résidentiels communautaires et du SCC.

Truro, et le TAPS de la Société Saint Léonard, à New Minas. Le district leur a lancé un défi : celui de contribuer à réduire le taux de récidive tout en diminuant le recours aux conditions spéciales dans la prise en charge des délinquants. Les établissements résidentiels communautaires ont proposé des solutions novatrices et amélioré la communication entre eux.

Récemment, des représentants de ces établissements, de même que leurs agents de liaison respectifs au Service correctionnel du Canada (SCC) ont consacré une journée complète à des discussions sur les nouveaux défis rencontrés par les travailleurs des programmes correctionnels communautaires et sur la façon d'orchestrer les efforts de tous les organismes pour mieux aider les clients. La rencontre visait l'élaboration de nouvelles méthodes de gestion des cas difficiles dans la communauté, méthodes

Larry Knowles et Tasha Bigelow, représentants de la Société Saint Léonard.

Les discussions qui ont eu lieu lors de cette journée ont rappelé à tous que la semi-liberté constitue une période critique pour le délinquant. C'est à l'étape de la libération sous condition que l'on encourage les libérés conditionnels à tenter de comprendre leurs propres facteurs dynamiques et à leur faire face, à apprendre de nouveaux comportements, à se construire un réseau de soutien prosocial et à stabiliser leur situation au sein de la collectivité afin d'obtenir une libération conditionnelle totale. De nombreuses personnes œuvrant dans le domaine correctionnel admettent que la semi-liberté est en fait la première opportunité réelle qu'ont ces individus d'utiliser ce qu'ils ont appris dans le cadre des programmes en établissements.

Les délinquants considèrent souvent la semi-liberté comme la forme de libération la plus difficile, mais aussi comme la plus gratifiante puisqu'elle est celle qui prépare le mieux à la libération conditionnelle totale. ♦

De gauche à droite : Mike Kilburn, SCC Truro; Denna Matheson, SCC Sydney; et Marjorie Peck, maison Howard.

Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté (suite)

Il peut être très intimidant pour un délinquant de savoir qu'une personne observe tous ses gestes et ses paroles et peut lui demander, entre autres, d'expliquer pourquoi il a négligé de participer à une réunion des Narcotiques Anonymes afin de rendre visite à sa petite amie. Bien que simple, cette question qui fait appel à la capacité de jugement du détenu est néanmoins pour lui une source d'anxiété; elle démontre en outre à quel point il peut être facile de manquer à une condition, ce qui peut mener à la suspension ou à la révocation du privilège. À l'exception des délinquants qui sont admissibles à la procédure d'examen expéditif, les candidats jugés admissibles à la semi-liberté sont habituellement des individus ayant des besoins élevés et qui n'ont pas grande expérience de ce qu'est un mode de vie stable.

Les établissements résidentiels communautaires fournissent ce cadre nécessaire à la réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté. Ils répondent au critère de protection de la société de deux manières. Premièrement, ils surveillent les résidents 24 heures par jour, et ce faisant, assurent la sécurité passive de la société. Deuxièmement, ils identifient les facteurs de risque dynamiques propres à chacun de ces individus afin d'améliorer leur potentiel de réinsertion.

Il doit exister une collaboration étroite entre le SCC et les établissements résidentiels communautaires pour que la réinsertion sociale des détenus en liberté conditionnelle s'effectue avec succès, sans que la protection de la société ne soit compromise. Cette collaboration doit être maintenue et renforcée par un échange continu d'informations, d'idées et de pratiques. Il est également primordial qu'elle repose sur le respect mutuel et la reconnaissance du rôle et des efforts fournis par chaque organisme. Ensemble, il est possible de réussir ! ♦

La valorisation et la reconnaissance de la diversité correctionnelle

Par M. Philip Godin, adjoint au directeur, Ressources et systèmes, établissement Cowansville

L'établissement Cowansville s'est donné depuis de nombreuses années une vocation, celle d'accueillir, les détenus issus des diverses souches sociales et ethniques. A la fin des années 1980, l'établissement offrait un éventail d'activités et de programmes correctionnels destinés à répondre aux besoins spécifiques d'un groupe de détenus, qui pour des raisons linguistiques, ethniques, religieuses, sociales ou physiques ne pouvaient bénéficier pleinement de leur incarcération.

Sous la gouverne du directeur de l'époque, M. Jean-Paul Lupien, on assistait aux premières rencontres des groupes Alcooliques Anonymes et Narcotiques Anonymes; à l'aménagement physique des installations, rendant celles-ci accessibles aux fauteuils roulants et aux premières rencontres socio-spirituelles destinées aux autochtones et aux inuits. En 1992,

l'établissement présentait sa première journée multiculturelle sous le thème *Journée sans frontière*. À cette occasion, plus de 300 visiteurs représentant 11 pays ont collaboré à sensibiliser le personnel et les détenus aux multiples facettes d'un pays à l'aide de chants, de mets traditionnels, de danses et de métiers d'art.

En 1997, avec l'arrivée du directeur M. Marc-Arthur Hyppolite, il était clair que les choses se poursuivraient dans le même sens : « Je reconnaissais qu'il y avait parmi le personnel de l'établissement un intérêt et un potentiel non exploité, pour faire face aux défis importants reliés directement aux tensions raciales ou ethniques parmi les détenus. Tout le personnel y faisait face, y inclus la gestion ».

Afin de structurer davantage les efforts et d'assurer l'engagement de tous les secteurs,



De gauche à droite : Le directeur de l'établissement Cowansville, Marc-Arthur Hyppolite, Suleikha Ali Yusuf, du Black Community Resource Centre, Tod Drummond, représentant des minorités en établissement, Joseph Augustin, attaché culturel au consulat d'Haïti, le révérend Daryl Grey, de l'Union United Church et Abdi I. Yunis, de l'Association des enseignants canadiens d'origine somalienne.

un objectif soulignait l'orientation désirée par la nouvelle direction : l'établissement s'identifiait comme site pour tous les citoyens des quatre coins du monde – immigrants, Canadiens de naissance, minorités visibles, autochtones et anglophones. Des représentants des minorités visibles et linguistiques ont été élus par les détenus concernés, lesquels avaient été mandatés par la direction à communiquer les attentes de leurs membres. On recrutait activement des membres des communautés anglophones, des minorités visibles et des autochtones pour siéger au sein du Comité des détenus et du Comité consultatif des citoyens. On recruta également des bénévoles dans la communauté pour l'animation de programmes correctionnels destinés aux anglophones et on améliorait le premier programme de compétences psychosociales destiné aux minorités visibles dans la région du Québec.

« Au même titre que l'établissement Cowansville reconnaît l'importance de souligner la Fête de la Saint-Jean Baptiste et la Fête du Canada, il m'apparaissait aussi important de souligner les événements culturels qui touchent les détenus québécois d'autres souches. Pour moi, le 'Mois de l'histoire des Noirs' est important dans le contexte de la réinsertion sociale de toute la population carcérale, pas uniquement pour les Noirs, mais pour tous ceux et celles qui chérissent les idées nobles de l'harmonie raciale, de l'équité en matière de distribution des opportunités à tous les détenus. D'autant plus, la 'Semaine nationale des autochtones' est primordiale pour nous donner à tous une idée des origines de notre pays et de ses premiers habitants ».

Marc-Arthur Hyppolite.

Que ce soit par le biais d'activités sociales, socio-culturelles, artistiques, sportives, correctionnelles ou spirituelles, M. Hyppolite croit que chaque établissement a le devoir de s'assurer que tous les détenus ont la chance de se prévaloir de tous les services offerts à la majorité. Et c'est précisément ce genre de réflexion qui a poussé le personnel des programmes à assurer la traduction simultanée d'un programme d'intervention en toxicomanie à un détenu malentendant. ♦

La zoothérapie comme méthode d'intervention... une première régionale

Par l'équipe de l'Unité régionale de santé mentale

Depuis septembre 1998, les détenus de l'Unité régionale de santé mentale (URSM) ont un nouvel ami pré-nommé Boomer. Il s'agit d'un boulmastif qui ne fait pas moins de 70 kilos ! Ce chien est l'acteur principal de l'activité ANIBOOM, une activité de zoothérapie qui permet aux détenus de se sensibiliser à la responsabilité qu'un animal requiert en répondant à ses besoins. Par ailleurs, à travers la prise de contact avec l'animal, les participants intègrent des valeurs humaines comme le respect, l'éducation, la responsabilisation, la patience, la santé et l'hygiène. Cette méthode thérapeutique incite les participants à sortir de leur isolement et à développer des comportements positifs comme l'altruisme et la socialisation. C'est aussi un grand divertissement que de participer à cette activité surtout lorsque Boomer fait des tours « savants ». Cette activité réjouit particulièrement certains détenus qui n'ont pas eu l'occasion de toucher un animal

depuis plus de 25 ans... d'autant plus que Boomer est un chien obéissant et très attachant grâce aux bons soins et à la patience de M. Raymond Bertrand, agent de développement social à l'établissement Archambault. Il est important de mentionner que ce programme n'aurait pas vu le jour sans la générosité de M. Bertrand.

ANIBOOM est une activité offerte au rythme d'une session par semaine à tous les détenus de l'URSM qui sont disponibles. Depuis le début de cette activité, au-delà de 45 détenus y ont participé et les commentaires sont unanimes autant de la part du personnel que des détenus : vive la zoothérapie !

La direction appuie également cette initiative qui vise particulièrement une clientèle démunie et qui se veut complémentaire à l'ensemble des programmes offerts à l'URSM. ♦



Groupe de détenus de l'URSM avec Raymond Bertrand, BOOMER et M^{me} Louise Lamarre, professeure.

Colloque régional des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés

Par M. Louis Fréchette, coordonnateur régional du Programme d'aide aux employés, Collège du personnel

La région du Québec a tenu à l'hiver 1998 un colloque ayant pour thème *Le leadership et ses effets* à l'intention des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés (PAE). Il s'agissait de la première rencontre depuis la mise sur pied du plan de mise en valeur du Programme d'aide aux employés de juin 1992.

Mot de bienvenue par Louis Fréchette, coordonnateur régional du PAE.

Les agents d'orientation ont eu l'occasion d'échanger sur les différentes perspectives qu'ils retrouvaient dans leur milieu de travail et d'acquérir une somme incroyable d'informations, en plus de nouer des contacts enrichissants. Le sous-commissaire régional, M. Richard Watkins et le vice-président régional du syndicat des employés du solliciteur général (SESG), M. François

Gaudreau, ont procédé à l'ouverture du colloque.

LE SYNDICAT APPUIE LE PAE

Monsieur Watkins a rappelé aux agents d'orientation le contexte à travers lequel le Programme d'aide aux employés a pris naissance. « Conformément à la politique de la santé et de la sécurité au travail, tous s'accordent sur la nécessité de veiller au bien-être de nos employés. Il est aussi important de repérer rapidement les employés qui ont des problèmes et de les inciter à demander de l'aide ». Monsieur Gaudreau a tenu à rappeler que, dans la région du Québec, le syndicat a toujours appuyé le PAE, et qui plus est, plusieurs unités syndicales ont contribué financièrement au développement du PAE.

Tout au long du colloque, les agents d'orientation se sont questionnés sur leur engagement, sur le rôle du comité local du PAE, sur la contribution du Programme d'aide à promouvoir un environnement propice à la santé physique et psychologique de nos collègues de travail et de leur famille.

DES MODULES DE FORMATION

Des modules de formation ont été mis à leur disposition afin de permettre aux agents d'orientation d'acquérir de l'information et de l'implanter au besoin dans leur milieu de travail. Ces modules ont porté notamment sur :

- La psycho-pathologie du travail : de la théorie à la prévention réelle avec le Dr Michelle Cousineau;
- Le stress post-traumatique, avec M. Pierre Belzile, M.Ps et M^{me} Geneviève Derome, M.Ps;
- Le suicide, avec le Centre d'intervention le Faubourg;
- La psychothérapie brève, avec M^{me} Francine Boucher;

Affiche de bienvenue au colloque du PAE.

- Guérir et prévenir le stress, avec M^{me} Ginette Martin, psychologue à la firme Longpré et associés;
- La violence familiale et au travail : impact sur les victimes, avec M^{me} Francine Doré;
- Le processus de gestion des cas du personnel lors d'incidents critiques, avec M. Jean Pichette et un membre de la CSST;
- Le « coping », avec M^{me} Christine Perreault, chef de l'équipe régionale sur le debriefing;
- Vieillir au masculin, avec l'auteur Hubert de Ravinel.

UN CADEAU...

À la fin de la deuxième journée, nous avons élaboré une conférence qui se voulait un cadeau à l'approche des Fêtes : nous avons accueilli M. Pierre Harvey et M^{me} Pierrette Bergeron.

Monsieur Harvey et la diététiste Pierrette Bergeron ont littéralement subjugué leur auditoire, il ne s'agissait pas d'une réputation surfaite, ils ont réussi à communiquer leur enthousiasme et leur passion. Ils ont également fait plusieurs heureux en autographiant leur livre *La mise en forme*, tout en étant très accessibles. Ce soir-là, certains ont mangé différemment et d'autres ont fait une petite marche...

Allocution du sous-commissaire régional, Richard Watkins.



Groupe de participants dont le sourire était au rendez-vous !

TROIS CONFÉRENCIERS INVITÉS

Pour la dernière journée du colloque, trois conférences étaient offertes. D'abord, M. Yvon Dallaire avec un sujet percutant : *L'homme et la femme sont-ils faits pour vivre ensemble ?* Pour M. Dallaire qui possède une maîtrise en psychologie de l'Université Laval et une formation en psychologie sexuelle du Collège international des sexothérapeutes, la vie en couple est la rencontre de deux êtres ayant parfois de la difficulté à dialoguer. Les participants ont tous été très enchantés par les propos de M. Dallaire, certains ont même cru reconnaître le scénario de base de l'émission *Un gars, une fille*.

Puis, M^{me} Julie Pelletier, sexologue et psychothérapeute, a sensibilisé les gens sur la nécessité d'être en harmonie dans l'ensemble des sphères de notre vie avec sa conférence intitulée *Épanoui-e, au boulot, dans la vie et au lit !* Le travail prend beaucoup de place et le temps se fait souvent rare. La vie de couple et les responsabilités familiales entraînent certaines difficultés qui se répercutent parfois sur l'intimité et la sexualité. Chroniqueur en sexualité au *Journal de Montréal*, M^{me} Pelletier nous a donné des trucs pour concilier travail, vie amoureuse et sexuelle.

Enfin, M. Julien Mercure et M^{me} Micheline Hones, auteurs du livre *Les saisons du couple*, ont beaucoup échangé avec les participants sur ces saisons. Pour eux, un couple c'est vivant, toujours en évolution. Avec respect, science et art, ils ont amené les participants au cœur du fonctionnement intime du couple. Les impasses y ont trouvé un sens et elles se sont avérées même un lieu privilégié de croissance.

REMISE DE CERTIFICATS D'APPRÉCIATION

Le colloque s'est terminé par la remise de certificats d'appréciation offerts par le sous-commissaire adjoint, M. Laval Marchand, qui a été un témoin privilégié de l'évolution du PAE, et par le vice-président régional du SESG.



Remise d'une horloge à MM. François Gaudreau, vice-président régional SESG et Laval Marchand, sous-commissaire adjoint.

Ces certificats, signés conjointement par la partie patronale et syndicale, furent remis dans le cadre d'une cérémonie appelée « des gens différents ». Ils furent remis à des comités de PAE ou à des agents d'orientation qui s'étaient particulièrement distingués par leur initiative. Les comités locaux des unités suivantes ont reçu un certificat d'appréciation : La Macaza, Ste-Anne-des-Plaines, Cowansville, Archambault et l'administration régionale. Des agents d'orientation se sont également vus décerner des certificats d'appréciation : M^{mes} Estelle Savaria (Centre régional de réception), Micheline Burelle (District Est-Ouest), Lise Thibeault (Cowansville), Céline Girard (Donnacona), Nicole Bonds (District Montréal-métropolitain) et MM. Jean-Jacques Plante (Drummond) et Félix Nadeau (Leclerc).

Nous avons aussi offert à la partie patronale et syndicale une horloge afin de les remercier d'avoir trouvé un terrain d'entente pour nous permettre d'exercer notre tâche, et pour nous assurer qu'ils auront toujours l'heure juste lors de leurs prochaines discussions sur le PAE.

QUELQUES PIONNIERS

J'aimerais également souligner le travail de quelques pionniers. Ils ont développé le PAE du SCC dans la région du Québec. Grâce à leur travail et à leur générosité, ils ont contribué à amener le programme à des

Savez-vous que le PAE :

- A déjà présenté une pièce de théâtre sur la violence conjugale : « Les Bleus amoureux ». Cette pièce a permis de sensibiliser plusieurs employés sur leur dynamique familiale.
- A déjà présenté une pièce de théâtre sur le harcèlement en milieu de travail. Cette pièce, « Arrête Mharcel ! » a été élaborée à partir du vécu de nos employés.
- A déjà réalisé avec succès plusieurs centaines d'activités de promotion de la santé et du mieux-être qui, jusqu'à leur réalisation, étaient demeurées à l'état de rêve. Ils se sont impliqués dans le stress au travail, dans les relations parents/enfants, dans le couple, dans la santé, dans l'action sociale. Ils ont réalisé des cliniques de prise de tension artérielle, des conférences concernant l'impact émotif de la clientèle sur les heures de travail, et également en soirée, ils ont réalisé des salons sur la santé, ils ont sensibilisé les employés sur la nécessité de l'action sociale en les impliquant dans l'Opération nez-rouge et ils ont organisé des ateliers sur les relations familiales.
- S'implique dans l'aide aux victimes d'actes de violence et il a développé graduellement une expertise concernant le support à fournir aux employés et à leur famille lors d'événements malheureux survenus dans le milieu de travail.
- Mais sa plus belle réalisation constitue sa raison d'être. Cette réalisation témoigne de l'ampleur de la confiance qui a été accordée par les employés à chacun des agents d'orientation du PAE. Par leur travail, par leur capacité à respecter la dignité des gens, ces mêmes gens, c'est-à-dire les employés et leur famille, nous ont fait l'honneur à nous les agents d'orientation, de nous permettre de les aider. Entre septembre 1992 et septembre 1998, nous avons reçu au PAE, 1 493 demandes d'assistance psychologique. Plus de 85 p. 100 de ces demandes ont débouché sur un suivi.

sommets d'excellence. J'aimerais remercier : M^{mes} Ginette Gendron, Diane Ouellet, Lise Beaupré et MM. Richard Mondoux, Serge Rathier, Denis Paradis et Gratien Tremblay. Un gros merci à ces pionniers ! ♦

Bal du millénaire

Par le comité organisateur, région du Québec

Comme plusieurs organismes à travers le monde qui tiennent à souligner l'arrivée de l'an 2000, l'ensemble des comités sociaux des unités opérationnelles de la région du Québec ont pris l'initiative d'accueillir le nouveau millénaire lors d'un événement spécial, soit une soirée à l'Hôtel Reine Élisabeth, le samedi 18 décembre 1999.

Comme chaque comité social organise annuellement une soirée des fêtes et comme nous vivons dans une ère de partenariat, les membres d'un comité social ont eu l'idée d'organiser une activité regroupant tous les confrères et consœurs de travail, à travers la région du Québec, pour saluer ensemble la venue du millénaire.

Le tout a débuté en septembre 1998, où des représentants de divers comités sociaux de la région du Québec se sont réunis afin d'établir une ligne directrice visant la mise en œuvre de ce projet d'envergure. À cette occasion, un comité organisateur représentant différentes unités opérationnelles a été fondé.

Depuis ce temps, le comité organisateur travaille sur plusieurs dossiers, notamment la recherche de commanditaires, l'impression et la distribution des billets et la vente d'articles de promotion. L'invitation a été lancée à tout le personnel et aux personnes retraitées de toutes les unités opérationnelles de la région du Québec.



Membres du comité organisateur.

Le comité organisateur est fier de cette réalisation unique qui permettra de réunir pour la première fois tous les employés et retraités de toutes les unités opérationnelles de la région du Québec. ♦

Des établissements désignés accueillent des délinquants du nouveau territoire

Par M. David Raithby, administrateur de projet, établissement Fenbrook

Depuis le 1^{er} avril 1999, les établissements Fenbrook et Beaver Creek sont chargés de loger des délinquants inuits sous responsabilité fédérale en provenance du territoire du Nunavut.

Le nouveau territoire, créé le 1^{er} avril 1999, résulte de la division des Territoires du Nord-Ouest. Le Nunavut englobe l'est de l'Arctique, et sa capitale, Iqaluit, est située à l'extrémité sud de l'île de Baffin.

À la suite de la détermination de la peine, les délinquants sous responsabilité fédérale du Nunavut seront transférés à l'établissement Fenbrook pour l'évaluation initiale. Les délinquants du Nunavut, actuellement logés dans d'autres établissements, tel Bowden en Alberta, peuvent demander un transfèrement vers les établissements Fenbrook et Beaver Creek.

Afin d'établir une collectivité inuit avant le 1^{er} avril 1999, un bureau de libération



conditionnelle a été créé à Iqaluit et il est administré par les établissements Fenbrook et Beaver Creek. Le premier transfèrement de Bowden à Fenbrook a eu lieu en mars.

Pendant plusieurs mois, une équipe de projet du Nunavut s'est occupée des préparatifs en vue de faire face aux répercussions des transfèrments de délinquants inuits vers les établissements Fenbrook et Beaver Creek. Les membres de l'équipe se sont rendus à Bowden et à Iqaluit. La visite à Bowden avait pour but de rencontrer les

délinquants du Nunavut, d'examiner les programmes destinés aux délinquants inuits et de déterminer comment les principes les sous-tendant pourraient être intégrés aux programmes à l'établissement Fenbrook et à l'établissement Beaver Creek. À Iqaluit, l'équipe souhaitait en apprendre davantage au sujet des services offerts à cet endroit et des différences culturelles et établir des contacts.

L'équipe se compose de Jim Murdoch, gestionnaire de projet, administration régionale de l'Ontario; David Raithby, administrateur de projet, établissement Fenbrook; Mark Otto, agent de liberté conditionnelle, établissement Fenbrook; Dorie Adamson, surveillante correctionnelle, établissement Fenbrook; Ian Burns, agent de correction, établissement Fenbrook; Robert Kinsman, enseignant principal, établissement Beaver Creek et Cindy Jamieson, adjointe administrative, établissement Fenbrook. ♦

« Muskoka Pioneer Village »

Projet de placement à l'extérieur par l'établissement

Par M^{me} Gail Cosgrove, agente de libération conditionnelle, établissement Beaver Creek

Quatre détenus de l'établissement Beaver Creek (EBC), situé à Gravenhurst en Ontario, ont pris part à un passionnant nouveau projet de placement à l'extérieur, à Huntsville en Ontario. Ce projet comporte la restauration d'un train à vapeur et d'un traversier à vapeur, la construction d'une gare et d'une station de rangement des trains, et la pose de la voie pour que la locomotive à vapeur puisse aller de l'unité de rangement jusqu'à l'embouchure de Fairy Lake où le traversier Bigwin sera situé.

EN AVANT TOUTE

Ce « Projet à l'ère de la vapeur » est une entreprise réalisée sur deux ans et dont la date d'achèvement prévue est le 1^{er} juillet 2000. La phase II du projet, en cours depuis le 21 septembre 1998, a été achevée le 20 novembre 1998. Les détenus de EBC étaient transportés chaque jour sur le chantier pour y travailler à la construction de plaques tournantes, de rails et de la voie ferrée depuis le Muskoka Pioneer Village (bientôt le Muskoka Heritage Place) jusqu'à Fairy Lake. Le projet avance comme prévu, grâce aux efforts soutenus de M. John Finlay, directeur du marketing pour le Muskoka

Heritage Place, le Bureau sectoriel de Muskoka et le conseil municipal de Huntsville.

Le maire de Huntsville, M. Len Clarke, a fait part de sa reconnaissance aux détenus qui ont participé au projet, à l'occasion d'une brève cérémonie tenue à EBC, le 18 décembre 1998. La phase suivante du projet a repris ce printemps.

Il s'agit d'un partenariat unique entre la collectivité et l'établissement Beaver Creek, qui permettra bientôt aux visiteurs dans la région de Muskoka de constater de visu le côté romantique de l'ère de la vapeur au Muskoka Heritage Place. ♦



Les oiseaux se sont envolés

Par M. Tim R. Jamieson, directeur adjoint intérimaire, Services de gestion, établissement Bath

Le 10 décembre 1998, Frank et Edna « LaGrue » sont arrivés à l'improviste à l'établissement Bath. Non seulement sont-ils arrivés sans se faire annoncer, mais ils sont entrés en franchissant la clôture périphérique plutôt que d'utiliser l'entrée principale. Frank et Edna sont des grues du Canada, en pleine migration annuelle vers la Virginie.

Dès leur arrivée, elles se sont installées à l'extérieur des bâtiments de l'unité 3. Comme Frank et Edna étaient déjà apprivoisées, les détenus ont pu les approcher et ils ont remarqué qu'elles avaient à la patte une étiquette portant un numéro 1-800. Ayant composé ce numéro, les détenus ont appris qu'elles appartenaient à une volée de grues élevées par Bill Lishman, plus couramment appelé « Père l'Oie ». Monsieur Lishman est à l'origine de l'« Opération Migration » à Blackstock en Ontario, et il a fait l'objet du film *Fly Away Home* tourné à Hollywood. Cette fois-ci, plutôt que d'élever des oies, Bill élève des grues dans l'espoir de les voir reprendre une migration naturelle.



Bill « Père l'Oie » Lishman avec Frank et Edna à l'extérieur de l'un des bâtiments de l'unité 3.

À l'automne de 1997, Bill et son partenaire sont allés, dans un ultra léger, de Blackstock (près de Port Perry) à la Virginie pour escorter Frank, Edna et le reste de la volée au cours de leur première migration vers le sud. Au printemps de 1998, les oiseaux sont retournés d'eux-mêmes à Blackstock. Bill espérait que, le moment venu, les grues feraient le voyage vers le sud sans aide. Au début de décembre 1998, les grues ont quitté la maison de Lishman et sont, théoriquement, parties vers le sud. Depuis leur départ, elles ont fait des arrêts à Peterborough, à Grafton et à Picton. Selon Bill, elles se sont probablement arrêtées à

l'établissement Bath parce qu'il leur rappelait « la maison » – un lieu clos, entouré d'une clôture à mailles de chaîne.

Bill est arrivé à l'établissement le 20 décembre. Il a ramassé Frank et Edna, les a placées à l'arrière de sa camionnette, et il les a conduites au nord de Kingston pour les y libérer. Vu le début des temps froids, il espérait qu'elles poursuivraient leur voyage vers le sud.

Afin de montrer sa gratitude pour le traitement accordé à Frank et à Edna, M. Lishman a remis à certains employés des cartes postales autographiées, et il a donné à l'établissement un exemplaire autographié de son livre, *Father Goose*. Frank et Edna semblent avoir apprécié leur séjour à l'établissement Bath, mais leur visite n'a pas été de longue durée, car « les oiseaux en cage se sont envolés ».

Pour de plus amples informations sur cette opération, visitez le site Web : « Opération Migration » au <http://fathergoose.durham.net>. ♦

Centre psychiatrique régional

Inauguration de l'unité de réadaptation Bow

Par M^{me} Deborah Podurriel, rédactrice indépendante

Le Centre psychiatrique régional (CPR) et le Service correctionnel du Canada (SCC) ont célébré, le 18 septembre 1998, l'inauguration de l'unité de réadaptation psychiatrique Bow. Cette aile à sécurité moyenne, qui compte une centaine de lits, constitue une autre première en matière de soins de santé mentale pour les détenus dans les Prairies. Elle a été construite pour offrir aux patients souffrant de troubles mentaux graves et chroniques, qui sont de plus en plus nombreux, tous les soins psychiatriques dont ils ont besoin.

Selon M^{me} Adele Macinnis-Meagher, directrice du programme de réadaptation psychiatrique Bow, la nouvelle unité peut accueillir trente clients par mois. « Les patients participeront, à raison de deux à trois heures par jour et de cinq jours par semaine, à des ateliers de maîtrise de la colère, de sociabilité, d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de préparation au marché du travail. Le programme, d'une durée de dix-huit mois, vise à aider les patients à réussir leur réinsertion sociale. »

Avant la construction de ces nouveaux locaux, les patients ne pouvaient participer au programme de réadaptation Bow que trois mois en moyenne.

Le président du comité consultatif de citoyens (CCC), M. Sean Taylor, et la vice-présidente, M^{me} Bev Dubois, ont participé à l'inauguration des nouveaux locaux en tant que maîtres de cérémonie. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, M^{me} Dubois et M. Taylor ont donné un aperçu de leurs fonctions auprès du SCC. En tant que représentants du CCC, ils doivent assumer deux rôles, soit celui d'observateurs indépendants pour le compte de la collectivité et celui de conseillers impartiaux du CPR. « Nous servons de trait d'union entre la collectivité et l'établissement et nous suivons de près, pour le compte des citoyens, tout ce qui se passe dans le système carcéral. Il nous arrive aussi de rencontrer le directeur exécutif et le

personnel de l'établissement pour leur faire part de notre point de vue et leur donner des conseils objectifs au sujet des programmes et des politiques qu'ils projettent d'élaborer ou de modifier », a déclaré M^{me} Dubois.



De gauche à droite : Tim Leis, Rémi Gobeil, sous-commissaire régional, et Marcel Chiasson, directeur exécutif sortant, signent le certificat officiel de passation de pouvoirs.

« Avec l'agrandissement du Centre, le CCC continuera de surveiller l'évolution des nouveaux ateliers et participera activement à l'élaboration de programmes qui seront bénéfiques non seulement pour les patients et pour l'établissement, mais aussi pour les collectivités que les détenus réintégreront un jour », a ajouté M. Taylor.

Monsieur Taylor a invité le conférencier d'honneur, M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, à prendre la parole. Monsieur Ingstrup a remercié l'assistance d'avoir participé à la cérémonie en soulignant à quel point il appréciait la présence des responsables du CCC à un événement de

cette importance. Selon lui, « la population de Saskatoon témoigne d'un sens du devoir hors du commun et prend remarquablement au sérieux son rôle de partenaire du Centre psychiatrique régional ».

Le commissaire Ingstrup a ensuite fait l'éloge du CPR pour la réputation internationale qu'il s'est taillée en matière de soins de santé mentale. Il a également parlé de l'engagement du SCC à l'égard de la protection du public et rappelé que l'objectif du Service correctionnel du Canada consiste « à atteindre le juste équilibre entre, d'une part, l'incarcération continue des contrevenants qui ne sont pas aptes à réintégrer la collectivité et, d'autre part, la mise en liberté progressive et surveillée des personnes motivées et prêtes à contribuer activement au bien-être de la société dans le respect de la loi. »

En mentionnant que le CPR joue un rôle crucial dans la prestation de services spécialisés aux patients qui en ont le plus besoin, le commissaire a fait remarquer qu'il y avait de bonnes raisons de croire que le programme de traitement était efficace. « Les évaluations des programmes offerts dans cet établissement témoignent de résultats très impressionnants, voire supérieurs à ceux qu'obtiennent d'autres établissements qui prétendent être semblables au Centre. »



De gauche à droite : Andy McGrath, Ole Ingstrup et Ed McLean participent à la cérémonie d'inauguration.

Le commissaire a également été frappé par le fait que les Terres sacrées sont mises à contribution dans le traitement des détenus autochtones. Il a terminé son allocution en remerciant « tout particulièrement » les Anciens et le personnel du programme, auxquels il tenait à manifester son soutien. Il a également saisi l'occasion pour souligner le travail exceptionnel de tous les employés du CPR en précisant qu'ils possédaient à coup sûr les valeurs et les compétences nécessaires pour faire ce travail si particulier. « Il suffit de circuler dans cet établissement pour s'en rendre compte. »

Madame Yvonne Brown, doyenne du collège de soins infirmiers et membre du conseil d'administration de l'Université de la Saskatchewan, a aussi tenu à féliciter le CPR et à souligner tous les efforts déployés pour faire de la nouvelle unité une réalité. Madame Brown a parlé des rapports exceptionnels que l'Université entretient avec le Centre, des occasions de recherche et d'apprentissage qui en découlent, ainsi que de la réputation dont jouit l'Université et qui rejaillit sur le Centre.

Monsieur Tim Leis, directeur exécutif du CPR, a remercié toutes les personnes qui ont pris part à cet événement et toutes celles qui ont participé à la conception et à la construction de la nouvelle unité. Il a mentionné que sans leur aide et leur soutien

continu, il aurait été impossible d'agrandir l'unité. « J'apprécie tout particulièrement le professionnalisme dont vous faites preuve pour l'évaluation et le traitement des patients dans le contexte des opérations carcérales et de la gestion de cas axées sur l'excellence. En terminant, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la planification et à l'organisation de cet événement, vous avez fait un merveilleux travail. »

Messieurs Ed McLean et Andy McGrath, deux patients, ont participé à la cérémonie. Ils étaient chargés de tenir le large ruban bleu que le commissaire Ingstrup a coupé d'un coup de ciseau. Monsieur Ingstrup a aussi dévoilé une plaque commémorant l'inauguration de l'unité et soulignant l'importance de cette journée.

Madame Heather Peden, directrice générale régionale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a offert deux bancs de parc au nom de son ministère. Elle a remercié toutes les personnes qui ont prêté leur concours à ce projet, et tout particulièrement l'agent responsable de sa mise en service, M. William Shrubsole, de même que le personnel du CPR.

Le commissaire Ingstrup, le directeur exécutif M. Leis, M^{me} Brown et la directrice générale régionale de TPSGC, M^{me} Peden,

ont aussi eu à couper l'énorme gâteau superbement décoré de l'emblème du SCC que la garde d'honneur a apporté. Après les cérémonies, le goûter et le café, le personnel du CPR a offert des visites guidées de la nouvelle unité. ♦

PASSATION DES POUVOIRS

Le 19 août 1998, une cérémonie de passation des pouvoirs, à l'occasion de laquelle on a planté un arbre, a marqué le départ du directeur exécutif, M. Marcel Chiasson, et l'arrivée de son successeur, M. Tim Leis.

Le D^r Kevin Kok, chef de clinique, a souhaité la bienvenue à tous, et le commissaire régional adjoint du SCC, M. Rémi Gobeil, a remercié toutes les personnes présentes de s'être déplacées. Il a aussi rappelé quelques-uns des défis auxquels les deux directeurs exécutifs ont dû faire face et leurs réalisations, ainsi que celles du Centre.

La cérémonie s'est déroulée à l'extérieur, dans la cour centrale de l'établissement. Elle a été suivie d'un délicieux barbecue, accompagné de tous les succulents petits à-côtés, organisé par le personnel des cuisines du CPR.

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région des Prairies

Le programme « Breaking Barriers » à l'établissement Edmonton pour femmes

Par M. Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, établissement Edmonton pour femmes

À mesure que l'établissement Edmonton pour femmes (EEF) prend de l'expérience, il trouve constamment des façons inédites et novatrices d'appliquer l'esprit du Service correctionnel du Canada (SCC), de réaliser les objectifs définis dans son énoncé de Mission et de travailler à la réinsertion sociale des détenues.

De mars 1997 à mars 1998, l'unité d'évaluation initiale de l'EEF a traité les dossiers de 80 détenues. Plusieurs détenues souhaiteraient participer à des activités à cause des nombreuses interruptions qui se produisent pendant leur séjour de six semaines à l'unité d'évaluation initiale.



De gauche à droite : Lyn Lowe, en compagnie des intervenantes de première ligne Rita Chiasson, Kelly Hartle, Valerie Gow et Adele Boychuk, ainsi que de Chuck Andrews.

Monsieur Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, a alors été chargé de trouver un genre d'activité qui, tout en occupant les détenues, pourrait leur être bénéfique.

C'est ainsi qu'a été élaboré le programme « Breaking Barriers ». Le contenu du programme repose sur la conviction que la psychologie cognitive est une source abondante de renseignements qui, lorsqu'elle est bien enseignée, permet aux personnes de briser un cycle inhibiteur d'habitudes conditionnées et de devenir des êtres humains plus heureux et plus épanouis.

Le programme « Breaking Barriers » amène habilement les participantes à comprendre et à accepter les trois valeurs suivantes :

1. une meilleure conscience, une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de leurs possibilités;

2. une grande confiance en leur propre capacité de créer une vision commune;

3. une vision élargie des nombreuses possibilités, options et perspectives auxquelles elles n'avaient peut-être pas songé.

Pour atteindre cet objectif, quatre intervenantes de première ligne ont été retenues pour agir comme premières animatrices. Le chef de formation à l'établissement à sécurité maximale Edmonton, M. Chuck Andrews, a fait profiter l'établissement de son expérience et de ses compétences spécialisées comme maître-animateur de ce programme et s'est chargé de la formation.

Le 5 février 1999, les quatre intervenantes de première ligne ont terminé leur formation en animation avec succès. Lors d'une cérémonie de fin de cours organisée en leur honneur, la sous-directrice inté-

maire à l'EEF, M^{me} Lyn Lowe, leur a décerné des certificats d'attestation de formation.

L'EEF est très fier d'avoir mis sur pied ce programme, qui promet d'avoir des effets fort positifs. La directrice rend hommage à tous les membres du personnel qui ont contribué au succès du projet.

Avant d'offrir le premier programme, les animatrices organiseront une séance d'information à l'intention de l'équipe de gestion et de toutes les intervenantes de première ligne.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec M. Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, au (780) 495-3905. ♦

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région du Pacifique

Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels

Du 18 au 23 octobre 1998

Par M^{me} Mary Lou Siemens, gestionnaire des Communications, région du Pacifique

Du 18 au 23 octobre 1998, le Service correctionnel du Canada (SCC) a accueilli la 18^e Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels (CAPAC), à Vancouver en Colombie-Britannique. Le commissaire du SCC a prononcé l'allocution d'ouverture, et M. Pieter de Vink, sous-commissaire, région du Pacifique, a présidé la conférence. Cinq représentants du SCC étaient également présents.

La conférence de 1998 devait avoir lieu à Jakarta, en Indonésie, mais ce projet a été annulé en raison des troubles agitant le pays. C'est le professeur David Biles, coordonnateur international de la CAPAC, qui a proposé au SCC d'accueillir la

conférence. Le commissaire et le sous-commissaire, région du Pacifique, ont alors confirmé que la conférence se tiendrait à Vancouver, sous les auspices de la région du Pacifique. L'organisation d'un tel événement nécessite habituellement une année de préparation, mais en raison des circonstances, la région du Pacifique n'a disposé que de trois mois. On a mis sur pied un comité organisateur régional, composé de huit membres et dirigé par M. Bob Lusk, conseiller spécial en ressources humaines à l'administration régionale, Pacifique. Employés et bénévoles de l'administration centrale et de l'administration régionale ont également apporté une précieuse collaboration. La conférence réunissait des représentants des services correctionnels de 20 pays

et territoires de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'un certain nombre d'observateurs et de conférenciers invités.

La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Lusk, a commencé par une courte prière dite par l'Ainé Bob George, de la Bande de Burrard, qui fait partie des Premières nations du Canada. Le commissaire a ensuite remis à M. George une couverture traditionnelle et un peu de tabac, et l'a remercié pour sa participation à la cérémonie. Une garde d'honneur, cornemuseur en tête, composée d'agents du SCC et de deux membres de la GRC, a apporté en grande pompe les emblèmes de la conférence dans la salle de bal. Le premier emblème, une masse d'armes fidjienne

symbolisant la suspension des hostilités, la paix et l'harmonie a été remise au commissaire Ole Ingstrup par le président de la 17^e Conférence Asie-Pacifique, M. Datuk Omar, de la Malaysia. Le second emblème de la conférence, une lampe en cuivre fidjienne, symbolisant l'apprentissage et la connaissance, a été placée cérémonieusement à côté de la masse, sur une table basse, où les deux objets sont demeurés pendant toute la durée de la conférence.

Le logo de la conférence, un colibri, a été dessiné par Sheldon Williams, un détenu de la région du Pacifique; il figurait sur divers documents et articles préparés pour l'occasion. Monsieur William a pris part à la cérémonie d'ouverture; il portait une couverture sur laquelle était représenté le logo.

La première conférence de la CAPRAC a eu lieu à Hong Kong en 1980. Elle a toujours eu lieu une fois par an, sauf en 1990, où il a fallu l'annuler en raison des événements politiques survenus dans le pays hôte prévu. Jusqu'en 1993, c'est l'Australian Institute of Criminology qui s'est chargé de coordonner les activités liées à l'administration de la conférence. Depuis lors, c'est le professeur David Biles qui s'en charge à titre bénévole.

Après Hong Kong, la conférence a eu lieu successivement à Bangkok, à Tokyo, en Nouvelle-Zélande, à Tonga, à Fidji, en République de Corée, en Australie, en Inde, en Chine et en Malaysia.

En l'absence de statuts ou de règles de procédures régissant la conférence, des traditions et pratiques non officielles se sont imposées au fil des ans. Par exemple, le pays hôte choisit les pays invités, mais tous les participants prennent en charge les frais de transport et de logement. Il appartient, toutefois, au pays hôte d'offrir services d'accueil, et d'organiser programmes et visites dans les établissements.

Au cours de la semaine d'activités prévue, les délégués se sont penchés sur quatre thèmes de réflexion. Les représentants désignés de tous les pays et territoires participants présentaient à tour de rôle un rapport sur chaque thème, à l'invitation du président. Sauf pour les rapports sur la situation nationale, un nombre limité de pays et territoires intéressés ont été invités par M. de Vink à régler les questions restant à l'ordre du jour.

Le premier thème de réflexion proposé était la situation nationale relative aux problèmes correctionnels contemporains. Les débats ont porté sur diverses questions : surpopulation dans les prisons; composition des populations carcérales; refonte organisationnelle; nouvelles méthodes de traitement de la dépendance; soins de santé aux détenus. L'Australie et le Canada ont insisté plus particulièrement sur le problème de gestion complexe que pose la présence de gangs ethniques ou indigènes en milieu carcéral. D'autres pays, dont la Chine, ont évoqué les améliorations importantes apportées à la formation du personnel sur le chapitre des compétences spécialisées nécessaires à l'administration des établissements et à la gestion des détenus.

La deuxième question à l'ordre du jour était les meilleures pratiques pour le traitement des délinquants. Les délégués de plusieurs pays – Australie, Brunéi, Darussalam, Canada, Chine, Indonésie, Japon, Corée, Philippines et Thaïlande – ont proposé d'exposer les points leur tenant à cœur. La discussion a porté sur la discipline et le travail, ainsi que sur des programmes particuliers notamment le counseling et la maîtrise de la colère. Tous les délégués, sans exception, ont insisté pour que l'on traite les délinquants de manière à les aider à s'amender et à retourner vivre en société en tant que citoyens respectueux des lois. Les délégués de la Mongolie, qui participaient

pour la première fois à la conférence, ont souligné l'importance accordée par leur pays à un programme de réforme pénitentiaire axé sur les principes de respect et d'équité dans l'administration du système correctionnel.

Sheldon Williams prend part aux cérémonies d'ouverture, revêtu d'une couverture ornée d'un colibri, le logo de la conférence, qui est son œuvre.

Les délégués de Fidji, de Hong Kong, de Chine, des Philippines, de Singapour et du Viet-Nam ont exposé leurs points de vue sur le troisième thème de réflexion proposé : susciter et entretenir l'intérêt des collectivités et des gouvernements pour les services correctionnels. Tous les délégués étaient d'accord sur un point : l'ignorance flagrante des citoyens et des pouvoirs publics au sujet des programmes et des établissements correctionnels, ignorance due au fait que les prisons sont autant de lieux entourés de mystère, dont on cache l'existence au public, dans une large mesure. Les délégués ont reconnu que les services correctionnels ont l'obligation de faire preuve de transparence. Constatation qui a donné matière à des discussions concernant les programmes axés sur la réadaptation, la mobilisation des médias et le marketing.

Sur le chapitre de l'application de la technologie dans la conception et la gestion des prisons, les réactions ont été très diverses. Certains pays sont d'ardents défenseurs de la technologie, tandis que d'autres s'en méfient. Des questions complémentaires ont également été mises sur le tapis : aspects physiques de la conception et de la construction des prisons; sécurité matérielle; gestion des délinquants; coûts et avantages de la technologie. En conclusion, les délégués ont convenus que, sous réserve d'une planification soignée et d'une formation adéquate du personnel, la technologie offre beaucoup de possibilités dans le domaine correctionnel, tant en ce qui a trait à l'aménagement des prisons qu'en ce qui a trait à la gestion des délinquants. Il importe également de faire en sorte que la technologie favorise, et non entrave, l'interaction entre employés et détenus.

Au cours de la semaine qu'a duré la conférence, les délégués ont visité le musée

d'anthropologie et l'Université de la Colombie-Britannique; la cour provinciale à Vancouver; l'établissement William Head; le centre régional de santé et le centre correctionnel communautaire Sumas (une nouveauté pour bon nombre d'entre eux, qui ont été particulièrement intéressés par la visite du centre et leurs conversations avec le personnel). La visite de l'établissement William Head et du centre régional de santé a donné matière à bien des points de vue différents sur les installations correctionnelles. Dans chaque établissement, des employés se sont proposés comme guides et ont fort bien joué ce rôle, pour le plus grand plaisir des délégués. En outre, des bénévoles ont organisé des activités à l'intention des personnes ayant accompagné les délégués au Canada.

À l'occasion de son discours de clôture, M. de Vink s'est félicité de la réussite de l'événement. Il a remercié le professeur Biles, les délégués, M. Bob Lusk et le

comité organisateur, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de la conférence. Il a également souhaité bonne chance aux délégués de la Chine pour la conférence de 1999, qui aura lieu à Shanghai. Pour terminer, le professeur Biles a invité des délégués à prononcer quelques mots. Les participants représentant le Samoa, Singapour, la Malaysia, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la République populaire de Chine ont exprimé des remerciements sincères pour l'organisation, l'amitié et l'hospitalité qui ont caractérisé cette conférence. Monsieur Raymond Lai, de Hong Kong, a remis des souvenirs à M. de Vink et au professeur Biles. Le président a ensuite invité les agents du SCC à ramener, solennellement les emblèmes de la conférence au SCC, où ils seront gardés en sécurité, en attendant d'être envoyés à Shanghai pour la conférence de 1999. ♦

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région du Pacifique

Premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones dans la région du Pacifique

Par M^{me} Shannon Whitewolf John, Aînée, établissement Elbow Lake

L'établissement Elbow Lake a franchi une étape importante dans l'atteinte de son objectif de devenir un établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones. Les 3 et 12 février 1999, tous les membres du personnel ont participé à une formation de sensibilisation aux besoins des Autochtones qui a eu lieu au camp de pionniers de Chehalis.

Dans son mot d'ouverture, M^{me} Jill Hummerstone, agente de libération conditionnelle en établissement et coordonnatrice des programmes pour Autochtones à l'établissement Elbow Lake, a encouragé les employés à participer pleinement à la formation, à poser des questions et à parler ouvertement et librement de leurs préoccupations.

Au cours de la matinée, elle a fait l'histoire des programmes pour Autochtones au

Service correctionnel du Canada. Elle a passé en revue les directives du commissaire ainsi que les ordres permanents de l'établissement qui se rapportent aux questions autochtones.

En après-midi, une Aînée et animatrice des programmes pour Autochtones, M^{me} Shannon Whitewolf John, a présenté le nouveau guide de spiritualité qui a été rédigé pour l'établissement Elbow Lake. Elle a parlé de la spiritualité des peuples des Prairies, qui est pratiquée dans la plupart des établissements fédéraux de la région du Pacifique, et a expliqué les différences qui existent entre les Premières nations et leurs pratiques culturelles respectives. Les participants ont ensuite pu admirer des ballots à pipe, des ballots sacrés et des photographies et poser des questions sur leur contenu et sur leur signification.

Cette formation a reçu l'appui du directeur, M. Ron Wiebe, et de la sous-directrice de l'établissement, M^{me} Janet-Sue Hamilton, qui ont aussi pris part aux séances.

Cette formation constitue la première étape franchie par l'établissement dans son cheminement pour devenir le premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones dans la région du Pacifique. L'établissement Elbow Lake a déjà formé un cercle de résolution pour traiter des questions de discipline. Des programmes axés sur les besoins des Autochtones et portant sur des sujets tels que les enseignements des cercles d'influences, la toxicomanie, les compétences psychosociales, les relations, les traumatismes subis durant l'enfance, la violence familiale, l'éducation et l'emploi devraient être offerts cette année. ♦

Forum public sur la justice réparatrice à l'établissement William Head

Par M. David Hough, président du comité consultatif de citoyens et membre du cercle d'étude sur la justice réparatrice de l'établissement William Head

Un groupe cadre composé d'une vingtaine de détenus et de huit personnes de la collectivité se réunit régulièrement à l'établissement William Head pour discuter de la justice réparatrice. De juillet 1998 à mars 1999, le groupe s'est réuni 27 fois pendant 2 heures et demi en moyenne. Les 22 et 23 janvier 1999, un forum public a eu lieu à l'établissement sur le thème « La justice réparatrice et le crime grave », grâce aux efforts du groupe. Une centaine de personnes sont venues y participer. L'entrée était sur invitation seulement; mais il a fallu refuser du monde, faute de place.

ÉCHANGE D'INFORMATION

Le groupe continue de se réunir une fois par semaine, et non plus deux fois par mois, pour un exercice de réflexion qu'il juge vital. Les personnes de l'extérieur qui en font partie apportent souvent des articles et des livres sur la justice réparatrice. Des copies en sont faites pour la bibliothèque des détenus et distribuées aux membres du cercle et à tous ceux qui veulent les lire. Les comptes rendus de chaque réunion sont conservés.

RÉCONCILIATION ENTRE LA VICTIME ET LE DÉLINQUANT

Le forum public a eu lieu grâce aux efforts conjugués du comité de détenus et d'un sous-comité organisateur, du comité consultatif de citoyens de l'établissement William Head, de l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Direction des consultations du SCC, du Secteur des programmes et opérations correctionnelles, de la Commission nationale des libérations conditionnelles (région du Pacifique), du centre d'études sur la religion et la société de l'Université de Victoria et de la direction et du personnel de l'établissement William Head. Le forum a duré quatre heures; une collation et des rafraîchissements ont été servis. Il a commencé par la projection d'un documentaire de l'Office national du film intitulé *Une leur d'espoir*, sur la réconciliation entre la

De gauche à droite : Michael Hadley; Robert Smith, John Lamoureux et Gordon Alcorn, détenus et David Hough.

victime et le délinquant. L'une des personnes qui apparaissent dans le vidéo, Emily Streufert – dont la soeur a été violée et tuée – a présenté ensuite son témoignage sur le programme de réconciliation entre la victime et le délinquant, qui a fait grande impression sur l'auditoire. Wilma Derksen, l'une des responsables d'une organisation appelée Victim's Voice, a présenté à son tour un exposé, qui a également suscité beaucoup d'intérêt. Bien des détenus avaient eu, auparavant, l'occasion de rencontrer Emily et Wilma.

ÊTRE À L'ÉCOUTE ET APPRENDRE

Le second jour du forum a été tout aussi passionnant. Dans l'auditorium, le détenu A. J. a parlé des différences entre la justice rétributive et le cercle de justice autochtone qui est parfois utilisé pour des cas de déviance. John, un autre détenu, a souligné combien il est important de jeter un pont entre la collectivité et les détenus, et d'explorer les voies qui mènent au pardon, même dans les cas de crime grave. Un autre détenu nommé Steven a raconté sa vie pour aider les participants à mieux comprendre pourquoi il purge une peine d'emprisonnement à perpétuité. Dave Gustafson, codirecteur du Fraser Region Community Justice Initiatives Association, à Langley en C.-B., a parlé des efforts qu'il déploie (avec bien d'autres) pour encourager le dialogue dans les collectivités et partout au pays. Enfin, Michael Hadley, l'un des responsables du projet de justice réparatrice au centre d'études sur la religion et la société de l'Université de Victoria, a fait le bilan du forum. Tout au long de ces deux journées, les

participants ont discuté en petits groupes de divers sujets et ont eu beaucoup d'occasions d'échanger pendant les pauses. La présence d'un chien-détecteur de drogue, à l'entrée principale, et la visite d'une unité résidentielle leur a donné une idée de ce qu'est la vie en prison.

La justice réparatrice pose bien des défis et ouvre bien des possibilités à l'établissement William Head. Voici les principales questions qui se posent : comment concilier les impératifs à court terme et les impératifs à long terme pour les délinquants; comment mobiliser les agents de correction; comment mobiliser la collectivité; comment mobiliser la famille du délinquant; comment mobiliser les victimes et leurs familles; mais, avant tout, comment faire tout cela dans le plus grand respect mutuel.

Dans son livre intitulé *The Expanding Prison: The Crisis in Crime and Punishment and the Search for Alternatives*, David Cayley cite le juge Barry Stuart (une des personnes que M. Cayley a interviewé au sujet du crime et de la justice sociale) :

[traduction] « En matière de justice pénale, les meilleures choses ont une fin. »

« Cinq mythes sont responsables de cet état de chose :

- 1- tous les criminels sont les mêmes et exigent le même traitement;
- 2- seules les sanctions punitives marchent;
- 3- le public exige un châtement sévère;
- 4- seuls des professionnels peuvent lutter contre le crime;
- 5- les citoyens ordinaires ne peuvent rien y faire. »

La radio et la presse locales ont bien couvert l'événement, et des articles écrits par des détenus sont en train de paraître dans *Out of Bounds* – une revue publiée par les détenus de l'établissement William Head – et d'autres publications. Le forum a permis de dissiper ces mythes, du moins pour les personnes qui y ont participé. Il faudrait en organiser d'autres pour continuer à répandre la bonne nouvelle. ♦